DG
247.1
.T45C
1890

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lescausesetlorig00thia

8

Offert à la bibliothèque universitaire d'Ottawa
C. Thiaucourt

LES CAUSES ET L'ORIGINE

7266

DE LA

SECONDE GUERRE PUNIQUE

H
6 E
6

ET LE

COMMENCEMENT DE LA TROISIÈME DÉCADE DE TITE-LIVE

PAR

C. THIAUCOURT
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE NANCY

Université d'Ottawa
BIBLIOTHEQUES
LIBRARIES
University of Ottawa

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, Boulevard Saint-Germain, 79
—
1890

DG
347.1
.T45C
1890

LES CAUSES ET L'ORIGINE

DE LA

SECONDE GUERRE PUNIQUE

ET LE

COMMENCEMENT DE LA TROISIÈME DÉCADE DE TITE-LIVE

La troisième décade de Tite-Live est très importante, à cause de la grandeur des événements qui y sont racontés. La guerre d'Hannibal contre les Romains est l'une des deux époques décisives où, suivant les paroles de M. Littré, les Sémites entrèrent en lutte avec les Aryens pour l'hégémonie du monde. Tite-Live l'avait bien senti. Au commencement du premier chapitre du livre XXI il montre, en imitant Thucydide, toute l'importance de la seconde guerre punique. Il est donc d'un intérêt capital de voir comment ces événements sont retracés par Tite-Live, et cela d'autant plus que nous avons dans son entier le livre III de Polybe, où il fait l'histoire de la seconde guerre punique jusqu'après la bataille de Cannes. Nous pouvons étudier, dès lors, en quoi le récit de Tite-Live diffère de celui de Polybe.

Ici se pose un problème très discuté : Tite-Live s'est-il servi de Polybe dès le commencement de la troisième décade, et quel emploi fait-il de ses sources ? Il sera curieux de rapprocher la méthode de Tite-Live de celle des principaux historiens modernes qui ont raconté cette période.

I

Les causes et l'origine de la seconde guerre punique.

Nous nous demanderons d'abord quelles étaient les causes et quelle fut l'origine ou le commencement de la seconde guerre punique. Ce point devait surtout attirer l'attention de Polybe, qui écrivait une histoire *pragmatique*, ou, comme nous dirions aujourd'hui, philosophique, où il s'occupait moins des événements en eux-mêmes que de ce qui leur avait donné naissance, et de ce qui en avait été le résultat comme nécessaire.

La première cause de la seconde guerre punique fut, suivant Polybe (1), la haine d'Hamilcar pour les Romains. Il avait été contraint par le traité de Catulus, qui mit fin à la première guerre punique, d'évacuer la Sicile, quoiqu'il n'eût pas été vaincu, et cette grande île avait été cédée à Rome par les Carthaginois. La seconde cause, ce fut la conduite déloyale des Romains : profitant des embarras des Carthaginois pendant la guerre des mercenaires, ils s'étaient fait céder la Sardaigne, avec une augmentation de la contribution de guerre, en menaçant Carthage de recommencer les hostilités. Enfin, la troisième cause fut la conquête de l'Espagne par Hamilcar, Hasdrubal et Hannibal.

Polybe critique d'abord le récit des autres historiens sur les causes de la seconde guerre punique. Ainsi Fabius Pictor soutenait que ce qui avait amené la reprise des hostilités entre les Romains et les Carthaginois, c'était, outre la prise

(1) III, 9.

de Sagonte, l'avarice et l'ambition d'Hasdrubal. Celui-ci avait voulu renverser à Carthage le gouvernement oligarchique, pour y substituer l'autorité absolue d'un chef militaire. Les citoyens les plus puissants à Carthage ayant fait échouer son projet, il revint en Espagne, où il poursuivit ses conquêtes, sans s'inquiéter du gouvernement de Carthage, et où il exerça une domination sans contrôle. Hannibal, son beau-frère, qui avait commencé par être son auxiliaire, fut bientôt son successeur, et il n'eut rien de plus pressé que de recommencer la guerre contre les Romains.

Si l'on acceptait le récit de Fabius, dit Polybe (1), on croirait qu'il y avait un antagonisme profond entre les généraux commandant l'armée carthaginoise en Espagne et le gouvernement carthaginois. Mais il n'en était pas ainsi : les Romains ne déclarèrent la guerre dans le Sénat de Carthage que parce que celui-ci nia qu'Hannibal eût assiégé et pris Sagonte au mépris des traités, et refusa, par conséquent, de livrer Hannibal aux Romains, qui le réclamaient. Si le Sénat carthaginois était hostile aux Barcas et voulait conserver la paix avec Rome, rien n'était plus facile que de consentir aux demandes des députés romains. Au lieu de cela, on laissa ceux-ci libres de déclarer la guerre, ce qu'ils firent, et on accepta cette déclaration de guerre aussi résolument qu'elle avait été faite.

Fabius Pictor, comme cause de la seconde guerre punique, nommait d'abord la prise de Sagonte. D'autres ajoutaient le passage de l'Ebre par Hannibal à la tête d'une armée carthaginoise. C'est confondre, dit Polybe (2), la cause avec le commencement. C'est comme si on disait que la cause de la guerre des Macédoniens contre les Perses fut le passage d'Alexandre en Asie. Le passage de l'Èbre par Hannibal n'eut lieu qu'après la déclaration de guerre ; il ne saurait

(1) III, 8.
(2) III, 6.

donc en être regardé comme la cause. — Mais la prise de Sagonte précéda la déclaration de guerre ; on ne peut donc, avec les historiens romains postérieurs, faire du siège de Sagonte le commencement de la seconde guerre punique. Tout au plus pourrait-on dire qu'il servit de prétexte pour commencer les hostilités. Strictement Polybe a tort de dire (1) qu'il veut bien voir dans l'attaque d'Hannibal contre Sagonte le commencement de cette grande lutte.

Les Sagontins, dit Polybe, craignant d'être attaqués par les Carthaginois, envoyèrent à Rome plusieurs ambassades qui restèrent sans effet. Enfin les Romains se décidèrent à faire partir des députés, qui allèrent trouver Hannibal à ses quartiers d'hiver de Carthagène. Ici nous citons les paroles mêmes de Polybe (2). « Les Romains le conjurèrent, *au nom des dieux*, d'épargner Sagonte, qui était sous leur protection, et de ne pas franchir l'Èbre, d'après les conventions conclues avec Hasdrubal. Mais, emporté par sa jeunesse et son ardeur guerrière, confiant d'ailleurs en sa fortune et depuis longtemps désireux d'assouvir sa haine contre Rome, Hannibal, prenant tout d'un coup le rôle de protecteur des Sagontins, reprocha aux Romains d'avoir, lors de récentes dissensions, où ils avaient été choisis comme arbitres, fait périr quelques-uns des premiers citoyens, et déclara qu'il n'abandonnerait pas les victimes de cette violation des traités (3) ὅυς οὐ περιόψεσθαι παρεσπονδημένους. » Cette dernière expression fait supposer que les Sagontins mis à mort avec l'aide des Romains étaient protégés par une convention. Quelle était cette convention ?

Après la mort d'Hamilcar, son gendre Hasdrubal avait étendu la domination carthaginoise en Espagne et fondé Carthagène. « A la vue de cette puissance, dit Polybe (4)...,

(1) III, 6.
(2) III, 15.
(3) Traduction Bouchot.
(4) II, 13.

les Romains songèrent à s'occuper sérieusement de l'Espagne; effrayés eux-mêmes de ce long sommeil durant lequel ils avaient laissé les Carthaginois pousser impunément leurs conquêtes, ils s'efforcèrent de réparer, autant qu'il était possible, leur erreur; mais ils n'osaient guère adresser aux Carthaginois d'énergiques sommations, ou leur déclarer la guerre, alors qu'ils voyaient les armes de la Gaule cisalpine suspendues sur leurs têtes, et qu'ils s'attendaient sans cesse à quelque terrible invasion. Ils préférèrent caresser, flatter Hasdrubal, et tourner d'abord leurs forces contre les Gaulois, n'y ayant pour eux aucun moyen de dominer en Italie, ou même d'être tranquilles dans leur patrie, avec ces voisins toujours menaçants. Ils lui envoyèrent une ambassade et firent un traité qui, sans dire un seul mot du reste de l'Espagne, τὴν μὲν ἄλλην Ἰβηρίαν παρεστιώπων, interdisait à Hasdrubal de passer l'Ébre avec une armée; puis aussitôt ils portèrent la guerre chez les Gaulois d'Italie (1). »

Pour comprendre la nature de ce traité il faut examiner avec soin les expressions employées par Polybe. Παραστιωπᾶν ne veut pas dire seulement *passer quelque chose sous silence*, mais *déclarer qu'on n'en parlera pas* (2). Les Romains donnaient donc à Hasdrubal *carte blanche* pour l'Espagne jusqu'à l'Ébre. Ils lui faisaient seulement promettre de ne pas franchir ce fleuve avec une armée. Dès lors, de deux choses l'une : ou Sagonte était déjà l'alliée des Romains (3), et, dans ce cas, ceux-ci auraient dû le dire lors des négociations avec Hasdrubal, ou bien ils ne conclurent

(1) Ces dernières paroles permettent de fixer la date précise du traité des Romains avec Hasdubral : ce traité dut être conclu en 226.

(2) Cf. la même expression, III, 21 : « Ils déclarèrent qu'ils laissaient de côté », ou simplement « ils laissèrent de côté (παρεστιώπων) le traité d'Hasdrubal, comme n'ayant jamais existé ».

(3) Les Romains auraient pu faire alliance avec Sagonte en 231, lorsqu'ils envoyèrent des députés en Espagne pour s'assurer des progrès de la domination carthaginoise, sous le commandement d'Hamilcar.

alliance avec elle que plus tard, ce qui était une violation du traité de 226. Cette dernière supposition est la plus probable. C'était, sans doute, ce que voulait dire Hannibal aux ambassadeurs romains à Carthagène. Mais, si l'intervention des Romains dans les affaires de Sagonte était une violation du traité de 226, ce traité était rompu par le fait même. Les Romains ne pouvaient pas demander à Hannibal d'être fidèle à l'engagement d'Hasdrubal et de ne pas franchir l'Èbre avec une armée, puisqu'eux-mêmes n'avaient pas tenu leur promesse de ne pas s'occuper de l'Espagne au sud de l'Èbre.

Aussitôt après le départ des députés romains, Hannibal, dit Polybe (1), envoya demander à Carthage ce qu'il y avait à faire, parce que les Sagontins, forts de l'alliance romaine, osaient attaquer quelques peuplades soumises à la République. Polybe ne dit pas ce qu'on répondit à Hannibal ; mais cette réponse fut sans doute favorable, car au printemps suivant Hannibal vint mettre le siège devant Sagonte et la prit au bout de huit mois. Cette nouvelle fit sortir de leur inaction les Romains, qui n'avaient envoyé à leurs alliés aucun secours pendant toute la durée du siège.

« Les Romains, dit Polybe (2),..... ne se demandèrent pas s'ils devaient déclarer la guerre à Carthage, quoi qu'en aient dit quelques historiens qui, dans leurs récits, n'ont pas manqué d'insérer les discours prononcés alors pour ou contre. Quoi de plus ridicule qu'une telle invention ? Comment croire, en effet, que les Romains qui, l'année précédente, avaient menacé Hannibal de la guerre, si ses troupes passaient sur le territoire des Sagontins, aient fait alors de cette guerre un sujet de délibération ? Que veut dire de nous montrer les sénateurs, accablés de tristesse, amenant au sein de l'assemblée leurs fils âgés de douze ans, et ces en-

(1) III, 15.
(2) III, 20.

fants, admis à la délibération, assez discrets pour ne rien révéler à leurs familles ? Ces anecdotes sont autant dénuées de vérité que de vraisemblance, à moins que la fortune n'ait donné aux Romains, sans parler de ses autres faveurs, le privilège d'être sages en naissant. Mais c'est assez parler de toutes ces ridicules imaginations d'un Sosile et d'un Chœréas ; de telles fables n'ont ni la valeur ni la dignité de l'histoire ; ce n'est que le bavardage insignifiant d'une boutique de barbier. » Mais ces délibérations étaient rapportées par des historiens plus considérables que Sosile et Chœréas. On les trouve mentionnées dans Zonaras (1), qui se contente d'abréger Dion Cassius. Or, celui-ci ne reproduisait certainement pas des historiens aussi peu importants que ceux dont parle Polybe. De plus, la coutume des sénateurs romains d'emmener avec eux dans la curie leurs fils encore enfants est rappelée dans un passage d'Aulu-Gelle (2), d'après le témoignage de Caton l'Ancien. Enfin, lors de leur première ambassade, les Romains n'avaient pas tenu à Hannibal un langage aussi décidé que le dit Polybe, comme on peut le voir par le récit de cet historien cité plus haut (3). Polybe termine ainsi le chapitre 15 : « Les ambassadeurs romains, qui dès lors regardaient comme inévitable une rupture entre les deux peuples, se rendirent d'Espagne à Carthage pour faire entendre les mêmes protestations qu'auprès d'Hannibal. » Les députés pouvaient bien être persuadés que la guerre était inévitable ; mais ils n'avaient pas posé d'*ultimatum* à Hannibal. C'était plutôt celui-ci qui s'était plaint hautement de la déloyauté des Romains. S'il en était comme le dit Polybe, les Romains, au moment de la prise de Sagonte, auraient déclaré la guerre, sinon aux Carthaginois, du moins à Hannibal, depuis plus de huit mois, du jour où Sagonte avait été assiégée.

(1) VIII, c. 22.
(2) I, 23.
(3) Page 7.

« Les Romains, dit Polybe (1), informés du malheur de Sagonte, nommèrent des députés qu'ils envoyèrent en toute hâte en Afrique.... Ces députés étaient chargés de demander qu'on livrât à Rome Hannibal, sinon de déclarer la guerre. Le Sénat confia le soin de défendre les droits de Carthage au plus disert d'entre ses membres. L'orateur laissa de côté le traité d'Hasdrubal, comme n'ayant jamais existé : d'ailleurs, eût-il été réellement conclu, qu'importait à la République, puisqu'il l'avait été sans son agrément? Carthage en cela invoquait un exemple donné par Rome elle-même. Lors de la guerre de Sicile, dans les négociations au sujet de la paix, Lutatius avait consenti à quelques conditions que le peuple déclara non valables, comme acceptées sans son autorisation. Pendant toute la discussion les Carthaginois ne cessèrent pas d'insister et de s'appuyer sur le traité conclu à la fin de la guerre de Sicile, traité dans lequel ils prétendaient ne trouver absolument rien concernant l'Espagne. Il y a seulement dans le texte, disaient-ils, la garantie d'une entière sûreté pour les alliés réciproques des deux Républiques : or, les Sagontins n'étaient pas encore à cette époque les alliés de Rome. Lecture du traité fut faite à plusieurs reprises pour vider cette difficulté (2) ; mais les Romains refusèrent absolument de répondre : discuter, disaient-ils, était possible tant que Sagonte était debout ; maintenant qu'elle était tombée victime d'une infâme perfidie (ταύτης δὲ παρεσπονδημένης), il ne restait plus aux Carthaginois qu'à livrer à Rome les coupables, seul moyen de montrer qu'ils étaient étrangers à ce crime et qu'il avait été commis sans leur aveu, sinon à se reconnaître complices d'Hannibal. » On sait la fin de la délibération : la déclaration de guerre faite par les Romains et acceptée par les Carthaginois.

(1) III, 20 sq.

(2) Ce détail semble prouver que les alliés de chaque partie contractante étaient mentionnés nominativement.

Après avoir cité les différents traités conclus par les Carthaginois avec les Romains depuis le commencement de la République, Polybe cherche sur qui doit retomber la responsabilité de la guerre d'Hannibal. « Nous avons, dit-il (1), exposé les raisons fournies pour leur défense par les Carthaginois. Voyons maintenant la réponse des Romains, non pas qu'ils en aient fait une alors, irrités qu'ils étaient de la destruction de Sagonte ; mais, à Rome, bien des gens discutent encore souvent cette question. » Ces dernières paroles prouvent que c'était ici un point controversé.

Les Romains reprochaient d'abord aux Carthaginois de n'avoir pas voulu entendre parler du traité de 226, avec Hasdrubal. Mais une convention avec un général romain non ratifiée par le Sénat et le peuple était sans valeur. Les Romains ne devaient pas s'étonner de voir les Carthaginois suivre le même principe.

Le traité qui avait mis fin à la première guerre punique, disaient ensuite les Romains, garantissait une sûreté complète aux alliés des deux peuples contractants. Or, Sagonte était l'alliée de Rome. Les Carthaginois répondaient que cette disposition ne s'appliquait qu'aux alliés de Rome et de Carthage au moment de la conclusion du traité de Lutatius Catulus, et non aux alliés à venir. Cette dernière interprétation était celle des Romains, car, suivant eux, Sagonte avait été attaquée au mépris des traités. Polybe partage l'opinion des Romains ; mais les Carthaginois paraissent avoir eu raison (2).

(1) III, 29.

(2) Cf. Neumann, *das Zeitalter der punischen Kriege*, p. 226 : « En 236 les Romains avaient fait la guerre aux Boïens et leur avaient enlevé une partie de leur territoire. Il était à prévoir que cette guerre contre les Gaulois recommencerait bientôt. Si les Carthaginois, quelques années plus tard, avaient conclu une alliance avec les voisins des Boïens, par exemple les Insubres, pour arrêter de ce côté les progrès des armes romaines, les Romains auraient-ils regardé la demande de Carthage, qu'ils eussent à s'abstenir de toute attaque contre les Insu-

Sagonte, dit Polybe (1), était l'alliée des Romains plusieurs années (2) avant qu'Hannibal ne parût, et il donne pour preuve ce fait que « les Sagontins, tourmentés par quelques dissensions intestines, ne s'adressèrent point aux Carthaginois, leurs voisins, et déjà maîtres de l'Espagne, mais aux Romains, et rétablirent par leur intervention le calme dans leur République ». Mais cette intervention était une violation du traité de 226, avec Hasdrubal. Car, ne donnât-on à παρασιωπᾶν que le sens de *passer sous silence*, et non *déclarer qu'on ne parlera pas*, les Romains laissaient les Carthaginois libres de soumettre toute l'Espagne au sud de l'Èbre, en vertu du proverbe : *Qui ne dit rien y consent*. Autrement, ils auraient dû alors avertir les Carthaginois que Sagonte était leur alliée. Ils le firent, mais trop tard, lorsque cette ville allait être attaquée par Hannibal, et encore ne dirent-ils pas qu'ils considéreraient cette attaque comme un *casus belli*.

Polybe conclut en disant (3) : « Si l'on regarde la destruction de Sagonte comme la cause de la guerre, avouons que les Carthaginois ont commencé les hostilités contre toute justice, au mépris du traité de Lutatius, qui promettait sûreté pleine et entière aux alliés des deux Républiques, au mépris de celui d'Hasdrubal, par lequel ils s'engageaient à à ne pas faire la guerre au delà de l'Èbre. » La première preuve est douteuse, pour ne pas dire fausse ; la seconde est inexacte, puisque le passage de l'Èbre par Hannibal suivit la déclaration de guerre par les Romains. « Veut-on imputer la guerre à l'occupation de la Sardaigne par les Romains et à l'augmentation du tribut imposé à Carthage? continue Polybe. Dès lors il faut dire que les Carthaginois coururent

bres, comme fondée en droit, d'après le traité de 241 (av. J.-C.)? Polybe et Tite-Live auraient eu, je pense, la loyauté de répondre non. »

(1) III, 30.

(2) Et non *plus de vingt ans*, comme traduit M. Bouchot. Il a lu εἴκοσιν, au lieu de πλείοσι.

(3) III, 31.

justement aux armes sous les ordres d'Hannibal ; ils ne faisaient que, l'occasion se présentant, en profiter pour se venger d'une ancienne injure. » Ainsi, suivant Polybe, les Carthaginois avaient raison pour le fond des choses et ils n'eurent tort que dans la forme.

Lorsque Polybe (1) examine les causes de la première guerre punique, il reproche à Philinus d'avoir dit qu' « il existait entre Rome et Carthage un pacte aux termes duquel toute la Sicile était fermée aux Romains, et aux Carthaginois l'Italie, et que les Romains foulèrent aux pieds les traités et leurs serments en passant en Sicile. Il n'y a jamais eu, dit Polybe, et il n'y a pas aujourd'hui trace d'une pareille convention (2)... Qu'on reproche aux Romains leur descente en Sicile, ajoute Polybe ; qu'on les blâme d'avoir accepté l'amitié des Mamertins, d'avoir même accordé des secours à la prière de ces brigands, qui s'étaient traîtreusement emparés de Messine et de Rhégium, rien de plus légitime. Mais dire que ce fut au mépris des serments et des traités qu'ils pénétrèrent en Sicile, c'est tomber dans une grossière erreur. » Ces considérations sont très justes ; mais on peut dire en faveur des Carthaginois pour la seconde guerre punique la même chose que Polybe en faveur des Romains pour la première (3).

Aussi bien l'opinion exprimée par Polybe était sa conviction intime, comme on le voit par le passage où il apprécie la réponse d'Hannibal aux députés romains, avant le siège de Sagonte. « Ainsi, dit-il (4), l'emportaient dans Hannibal

(1) III, 26.

(2) De même il n'y avait pas de preuve écrite du traité des Romains avec Hasdrubal, en 226, et il est à peu près sûr que dans ce traité il n'était pas question de Sagonte.

(3) « Un consul romain de cette époque, dit M. Ranke (*Weltg.*, II, 1, p. 206), a prétendu que les Romains devaient agir à Sagonte, à la prière des habitants, comme autrefois à Messine, sur la demande des Mamertins. » Mais alors où était le droit des Romains de défendre à Hannibal d'attaquer Sagonte ? C'était ici une question de force et non de droit.

(4) III, 15.

la colère et l'irréflexion. Laissant de côté les griefs véritables, il invoqua de frivoles prétextes par une de ces erreurs ordinaires aux hommes qui, égarés par la passion, négligent ce qui est juste et vrai. Combien il était plus raisonnable d'exiger des Romains de remettre la Sardaigne à Carthage et de livrer le tribut qu'ils lui avaient injustement imposé à la faveur de tristes circonstances, ou de les menacer de la guerre en cas de refus ! Mais Hannibal aima mieux taire le motif réel de sa vengeance et imaginer je ne sais quel faux grief au sujet de Sagonte (1), si bien qu'il passa plus tard pour avoir commencé la guerre au mépris de toute justice et de toute raison. » Hannibal n'avait pas si tort que le dit Polybe et l'on ne pouvait revenir sur la cession de la Sardaigne, qui avait été consentie formellement par les Carthaginois.

Nous avons dit que Polybe critiquait Fabius Pictor, parce qu'outre la destruction de Sagonte, il voyait dans l'avarice et l'ambition d'Hasdrubal les causes de la seconde guerre punique. De même, Polybe niait, malgré le témoignage de plusieurs auteurs, qu'après la prise de Sagonte on eût discuté dans le Sénat romain la question de savoir s'il fallait ou non déclarer la guerre à Carthage. Examinons si ces deux données sont aussi invraisemblables que le croit Polybe.

Polybe dit que la cause principale de la seconde guerre punique fut la haine d'Hamilcar pour les Romains. Hamilcar devait se demander quel serait le plus sûr moyen de vaincre. Son plan de soumettre l'Espagne et d'y former une armée

(1) Ces paroles feraient croire que Polybe pensait, avec les annalistes romains suivis par Tite-Live, et comme il l'avait peut-être entendu dire dans le cercle des Scipions, que les griefs d'Hannibal contre Sagonte étaient de simples prétextes. Mais cette opinion semble inexacte, comme le montre le passage (III, 14, à la fin) où Polybe dit qu'Hannibal avait évité avec soin toute attaque contre Sagonte avant que toute l'Espagne au sud de l'Èbre ne fût soumise. Cette abstention avait dû lui coûter, surtout en présence de la conduite du parti victorieux à Sagonte vis-à-vis des amis de Carthage, qui avaient été mis à mort avec l'aide des Romains.

aguerrie était excellent. Mais il ne suffisait pas de vaincre Rome dans les premières batailles ; il fallait épuiser ses dernières ressources. On ne pouvait y parvenir que si l'on était énergiquement soutenu par la métropole. Mais comment l'espérer, puisque Carthage était gouvernée par une oligarchie ennemie des Barcas et qui voulait aussi résolument la paix avec Rome qu'ils désiraient eux-mêmes la guerre ? On comprend alors qu'Hasdrubal ait essayé de détruire à Carthage le gouvernement oligarchique, pour y substituer une dictature militaire exercée par un Barca.

Polybe écrivait à une époque où le Sénat romain avait adopté à l'égard du reste du monde une politique hautaine et inflexible. La conduite que Polybe prête au Sénat romain dans les négociations qui précédèrent et amenèrent la seconde guerre punique, répond à ses habitudes postérieures. Mais entre la première et la seconde guerre punique la position de Rome était moins forte et son langage moins assuré. L'attention des Romains était détournée de l'extérieur par les graves événements qui marquèrent à cette époque l'histoire intérieure de la République. La longue durée de la première guerre punique et ses succès douteux avaient, malgré une paix favorable, épuisé les Romains. C'est alors que Flaminius, au lieu d'une guerre en partie maritime contre une cité commerçante, dont l'abaissement ne pouvait profiter qu'aux capitalistes romains et à la noblesse, par la création de provinces transmarines, comme la Sicile et la Sardaigne, avait fait décider qu'on soumettrait la Gaule cisalpine, dont les terres fertiles seraient, par la fondation de nouvelles colonies, distribuées aux citoyens romains, appauvris ou ruinés par la première guerre punique.

La conduite de Rome lors de la cession de la Sardaigne avait montré aux patriotes de Carthage qu'il ne fallait pas se fier à la bonne foi romaine. De là les efforts d'Hamilcar, puis d'Hasdrubal pour soumettre l'Espagne et y former une puissante armée carthaginoise. Celle-ci devait servir, sinon

à attaquer Rome, du moins à se défendre contre ses prétentions injustes. Mais une partie des citoyens à Carthage ne voyaient que le pouvoir énorme des chefs de l'armée d'Espagne, qui étaient en même temps ceux de la faction barcine. Déjà ils accusaient Hamilcar d'avoir causé la révolte des mercenaires, en faisant en Sicile à ses troupes des promesses que le gouvernement carthaginois avait été hors d'état de tenir. Ce n'était qu'à la suite des échecs d'Hannon le Grand, le chef de la faction opposée à celle de Barcas, et en présence du péril grandissant chaque jour qu'Hamilcar avait été mis à la tête de l'armée carthaginoise contre les mercenaires, et encore avait-il dû partager le commandement avec Hannon. Il y avait donc bien à Carthage deux partis, celui de la paix et celui de la guerre, ou plutôt celui des intérêts mercantiles et celui de l'indépendance et de la défense nationales. Ce dernier s'appuyait sur le peuple, ennemi à Carthage, comme presque partout, d'une oligarchie égoïste et opulente. A Rome existait quelque chose de semblable. Là le peuple ne voulait pas entendre parler d'une guerre contre Carthage, parce que cette guerre ne profiterait qu'à la noblesse et à ceux qui avaient intérêt à l'abaissement de la première puissance commerciale de l'époque. Il ne voyait que l'avantage immédiat, tandis que la noblesse, comme tout corps aristocratique, avait l'esprit de suite et prévoyait l'avenir (1).

(1) Ce fut le sénat romain qui plus tard décida le peuple à voter malgré lui la guerre contre Philippe de Macédoine. On connaît la phrase célèbre de Caton demandant à la fin de chacun de ses discours qu'on détruisît Carthage. Cette politique sans pitié s'opposait à celle des Scipions, plus loyale et plus généreuse. On s'étonne que les Romains aient profité des embarras des Carthaginois, pendant la guerre des mercenaires, pour leur enlever la Sardaigne. La conduite des Romains avait cependant été jusque là parfaitement correcte. Il semble que le parti de la guerre à Rome ait amené ce revirement, en faisant remarquer que l'occasion présente ne se retrouverait probablement plus, si on la laissait échapper. C'était une perfidie, comme le dit nettement Polybe (III, 10). Les historiens postérieurs prétendaient que la Sar-

Si l'on ne perd pas de vue la situation des choses à Carthage et à Rome après la première guerre punique, il sera plus facile de comprendre le récit de Polybe sur les causes de la guerre d'Hannibal. et de le compléter ou rectifier par les détails dont Polybe nie l'exactitude. D'abord, on peut admettre, mais on n'y est pas contraint, que la véritable cause de la seconde guerre punique fut la haine d'Hamilcar pour les Romains. C'est ici une cause que Polybe déduisait de ses réflexions et combinaisons : on ne saurait toutefois l'élever à la dignité d'un fait objectif. Il en est d'elle comme des motifs attribués à Tibère par Tacite. On admire la pénétration de l'historien, sans être tenu d'ajouter à ses paroles une foi absolue. Mais on ne saurait douter de l'existence à Carthage des deux partis dont nous avons parlé plus haut. Les Romains, surtout l'aristocratie, devaient chercher à entraver tous les efforts de Carthage pour recouvrer son ancienne puissance, et les Carthaginois, surtout la faction barcine, devaient appliquer toute leur attention à la puissance militaire, soutien et fondement de l'indépendance nationale et de la prospérité commerciale. Hamilcar avait sans doute choisi l'Espagne pour en faire la conquête et y former une puissante armée, parce qu'il espérait dans ce pays lointain se dérober plus facilement aux regards de Rome. Il n'y réussit pas : en 231 une ambassade romaine vint lui demander des explications sur ses conquêtes. Mais du moins la vraisemblance de sa réponse endormit la jalousie des Romains. Occupés ailleurs, ils négligèrent ensuite l'Espagne et ils ne recommencèrent à suivre d'un œil vigilant les progrès de la domination carthaginoise qu'à la nouvelle de la fondation de Carthagène. Ils essayèrent, par le traité de 226, de tracer une limite aux conquêtes d'Hasdrubal.

On s'est demandé comment le général carthaginois avait

daigne avait été cédée aux Romains par les Carthaginois, en même temps que la Sicile, par le traité de Catulus.

pu signer ce traité. Hannibal, dit-on, n'aurait jamais promis de ne pas franchir l'Èbre avec une armée : il s'enlevait ainsi la possibilité légale de faire alliance avec les Gaulois transalpins et avec leurs frères de la Cisalpine, qui menaçaient alors Rome d'une de ces invasions si redoutées par elle. Mais le traité de 226 n'interdisait pas aux Carthaginois de nouer au delà de l'Èbre des relations commerciales ; ils pouvaient légalement franchir ce fleuve, si les intérêts de leur négoce le réclamaient. Rien ne les empêchait d'entamer des négociations politiques, sous couleur de rapports commerciaux. De plus, à cette époque, la domination carthaginoise était loin d'être arrivée jusqu'aux bords de l'Èbre. Il restait au sud de ce fleuve un vaste champ ouvert à l'activité des Carthaginois, et les Romains s'engageaient à ne pas les troubler dans ce domaine.

Ce qui déterminait les députés de Rome à consentir à ces importantes concessions, c'était la crainte que les Carthaginois ne fissent alliance avec les Gaulois cisalpins. Ils ne furent pas plus tôt sûrs de la neutralité d'Hasdrubal qu'ils commencèrent les opérations contre leurs ennemis du nord de l'Italie. C. Atilius, qui avait été envoyé pour s'opposer à une attaque probable des Carthaginois en Sardaigne, arriva assez tôt pour contribuer au succès de la bataille de Télamon, remportée sur les Gaulois (1). On a supposé aussi qu'Hasdrubal n'avait conclu le traité de 226 avec les Romains qu'à son retour de Carthage, où il avait essayé de renverser le gouvernement oligarchique : il aurait renoncé à de vastes desseins, en voyant qu'il ne pouvait réaliser la première condition nécessaire à leur succès. Il ne faut pas oublier non plus qu'Hasdrubal était plutôt un politique et un homme d'État qu'un homme de guerre. Enfin, ni lui ni les Romains ne regardaient le traité de 226 comme définitif,

(1) G. Faltin, *Ueber den Ursprung des zweiten punischen Krieges*, p. 5.

mais seulement comme un expédient provisoire. On a répété pour ce traité les paroles d'un jésuite à propos du traité de Prague (1). Ce qui semble prouver que les deux partis, en signant cette convention, se promettaient bien de l'éluder au premier jour, c'est qu'Hasdrubal ne la soumit pas à la ratification du Sénat et du peuple de Carthage, que Polybe ne trouva pas le texte de ce traité dans les archives de Rome et que les envoyés romains, dans la discussion qui précéda la déclaration de guerre, devant le Sénat de Carthage, ne purent apporter de texte ni de preuve irrécusable à l'appui de l'existence de ce traité et de la nature des clauses qu'il contenait.

Après la victoire de Télamon, les Romains n'avaient plus à craindre qu'Hasdrubal s'alliât avec les Gaulois. Ils résolurent dès lors de préparer des obstacles à l'extension de la domination carthaginoise jusqu'à l'Èbre. Ils connaissaient les talents plus diplomatiques que guerriers d'Hasdrubal et ils comptaient bien que, s'il venait à apprendre leur alliance avec Sagonte, il éviterait de se plaindre et de déclarer rompue la convention de 226. Il est probable qu'il en fut ainsi. En 221, Hasdrubal assassiné fut remplacé par son beau-frère Hannibal. Les Romains crurent sans doute qu'ils étaient tenus à moins de prudence à l'égard d'un jeune homme inexpérimenté. Hannibal évita de rien dire avant d'avoir soumis l'Espagne au sud de l'Èbre. Mais lorsque les députés romains vinrent, dans ses quartiers d'hiver de Carthagène, l'avertir de ne pas attaquer Sagonte, parce qu'elle était sous leur protection, il leur reprocha d'avoir aidé la faction romaine à Sagonte à se débarrasser des chefs du parti carthaginois. C'était une réponse aux députés romains, qui lui demandaient de ne pas franchir l'Èbre, d'après les conven-

(1) Cf. Egelhaaf, *Analekten zur Gesch. des zweiten punischen Krieges, Sybel's Zeitsch.*, 1885, tome XVII, p. 442: *Latet ubique anguis in herba ; nihil concessum, nihil conclusum quod a nostris non fuerit ponderatum et in recessu aliquid habeat.*

tions conclues avec Hasdrubal. Hannibal déclarait que ces conventions n'existaient plus pour lui ; elles assuraient aux Carthaginois la possession de l'Espagne au sud de l'Èbre et elles avaient été violées par les Romains à Sagonte. Rome n'avait plus affaire à un politique, comme Hasdrubal, mais à un soldat, qui ne le cédait à personne en subtilité.

De Carthagène les députés romains allèrent à Carthage. Il serait très important de savoir ce qu'on leur répondit. Mais Polybe n'en dit rien. Peut-être leur laissa-t-on croire que le gouvernement de la métropole ne voyait pas avec plaisir une attaque d'Hannibal contre Sagonte (1). Mais ce sont ici de simples conjectures.

Comment expliquer l'inaction des Romains pendant toute la durée du siège de Sagonte ? On pourrait dire qu'ils n'étaient pas sûrs de la justice de leurs prétentions. Mais ce ne sont pas les questions de droit qui ont généralement arrêté les Romains. Peut-être croyaient-ils, comme le dit nettement Fabius Pictor, que tout ce qu'il y avait de considérable et de bien pensant à Carthage désapprouvait l'agression d'Hannibal contre Sagonte (2). Telle était sans doute l'opinion dominante dans les cercles dirigeants à Rome. Cette opinion

(1) Cf. G. Faltin, *Op. cit.*, p. 12 : « Il est probable que des membres du parti hostile aux Barcas, lequel, après la mort d'Hasdrubal, s'était énergiquement remué et avait essayé de remettre la main sur le gouvernement, firent espérer aux députés romains que la crainte d'être entraîné à une guerre avec Rome, par suite de l'agression d'Hannibal contre Sagonte, détruirait l'influence des Barcas et entraverait les vues d'Hannibal ».

(2) Ce qui semble prouver qu'il y avait réellement à Carthage un parti hostile aux Barcas et à la guerre contre les Romains, c'est qu'Hannibal, avant d'attaquer Sagonte, fit demander à Carthage ce qu'il devait faire pour la défense des peuplades sujettes des Carthaginois, maltraitées par les Sagontins, et qu'après la prise de Sagonte, il envoya une partie du butin à Carthage. De même, Polybe nous dit (III, 34) qu'Hannibal, avant de franchir l'Èbre, « fut exalté par les nouvelles qu'il reçut de Carthage et que, certain dès lors de la bienveillance de ses concitoyens, il excita ouvertement ses soldats à la guerre contre Rome ».

avait pu être confirmée par les espérances données à Carthage aux députés romains.

Polybe dit (1) qu'après leur entrevue avec Hannibal, les ambassadeurs romains regardaient comme inévitable une rupture entre les deux peuples. « Du reste, ajoute-t-il, ils ne pensaient pas encore qu'on dût combattre en Italie ; ils faisaient de l'Espagne le théâtre futur de la guerre, et de Sagonte leur point d'attaque contre les Carthaginois. » Ces dernières paroles font croire que l'opinion des ambassadeurs, comme celle des Romains, était qu'on n'aurait à combattre qu'Hannibal. De plus, elles montrent la pensée secrète des Romains en nouant des relations avec Sagonte : ils voulaient avoir dans le domaine qu'ils avaient primitivement abandonné aux Carthaginois une base d'opérations contre eux. On voit ici la duplicité romaine.

Le droit des Romains était trop contestable pour que le Sénat pût espérer obtenir du peuple une déclaration de guerre aux Carthaginois pour secourir Sagonte. Le peuple romain se défiait de ces guerres longues et difficiles, qui ne servaient qu'à l'épuiser lui-même, au profit de la noblesse et des capitalistes. Aussi bien, l'indépendance de Sagonte n'avait qu'un intérêt secondaire. Ce qui importait au Sénat romain, c'était que les Carthaginois ne franchissent pas l'Èbre avec une armée. Mais comment passionner l'opinion publique à Rome avec la clause concernant le passage de l'Èbre ? Si le Sénat romain respectait plus la lettre que l'esprit de la loi, le peuple avait conservé un sentiment profond de la justice. On pouvait lui faire croire que Sagonte étant l'alliée de Rome, les Romains étaient strictement obligés de la secourir. Ne l'ayant pas fait, ils devaient la venger. C'est pour cela que le passage de l'Èbre, qui était le point important, s'efface peu à peu devant la question de Sagonte.

De plus, on espérait encore, dans la noblesse romaine, que

(1) III, 15.

les Carthaginois reculeraient devant la menace d'une déclaration de guerre, et que, pour conserver la paix, ils abandonneraient Hannibal, comme autrefois ils avaient cédé la Sardaigne. Telle était peut-être l'espérance secrète qui, en présence de l'aversion du peuple romain pour toute guerre nouvelle contre les Carthaginois, avait décidé le Sénat à ne pas secourir Sagonte, assiégée par Hannibal. Ce calcul était faux, comme le montra l'événement ; mais il reposait sur une expérience passée et sur un fait certain, quoi qu'en dise Polybe : l'existence à Carthage d'un parti hostile aux Barcas et qui inclinait à la paix avec Rome.

Les historiens critiqués par Polybe avaient donc raison, lorsqu'ils disaient que les causes de la seconde guerre punique étaient le siège de Sagonte et le passage de l'Èbre par Hannibal. Ce ne sont pas les causes premières, mais ce sont les causes immédiates. Les Romains déclarèrent la guerre aux Carthaginois parce qu'Hannibal avait refusé de s'engager à observer la clause de la convention avec Hasdrubal, par laquelle celui-ci ne devait pas franchir l'Èbre avec une armée. Le siège et la prise de Sagonte avaient montré aux Romains qu'Hannibal était résolu à ne pas subir les exigences injustes de Rome, comme lors de la cession de la Sardaigne. Les Romains avaient signé la convention de 226 pour empêcher Hasdrubal de s'allier avec les Gaulois. Ne redoutant plus ce péril, ils avaient pris sous leur protection Sagonte, pour pouvoir attaquer la domination carthaginoise au sud de l'Èbre, qu'ils avaient promis de ne pas inquiéter. C'était un pas de plus contre les Carthaginois. Mais l'intérêt principal des Romains était que la domination carthaginoise restât bornée à l'Èbre. C'est pour cela qu'ils insistèrent sur ce point dans l'ambassade à Hannibal, puis à Carthage avant le siège de Sagonte ; c'est pour cela que, lors des discussions dans le Sénat de Carthage, avant la déclaration de guerre, l'orateur carthaginois refusa de reconnaître l'existence ou la validité du traité de 226 avec Hasdrubal.

Mais ce traité n'avait aucun rapport avec le siège de Sagonte et la demande des Romains qu'on leur livrât Hannibal. La réponse de l'orateur carthaginois semble ne pas s'adresser à la demande des Romains. Comment expliquer cette divergence ?

On a vu que le traité avec Hasdrubal renfermait la promesse par ce dernier de ne pas franchir l'Èbre. Or, la domination carthaginoise était arrivée jusqu'à l'Èbre. Il était facile de prévoir qu'elle allait s'étendre au nord de ce fleuve, sur le pays entre l'Èbre et les Pyrénées. Alors rien n'empêcherait plus Hannibal de donner la main aux Gaulois de la Transalpine et aux peuplades de la Cisalpine en guerre avec Rome. Le gouvernement carthaginois, en niant l'existence ou la validité du traité de 226 avec Hasdrubal, refusait d'arrêter Hannibal.

Mais pourquoi à Carthage n'a-t-on pas fait comme Hannibal, qui s'était plaint à l'ambassade romaine à Carthagène que les Romains, dans de récents démêlés à Sagonte, eussent aidé à mettre à mort les chefs du parti carthaginois ? C'était leur dire que le traité avec Hasdrubal ayant été violé par les Romains eux-mêmes, ils ne pouvaient l'invoquer contre les Carthaginois.

Il semble que le Sénat de Carthage avait un autre motif pour écarter ce traité. Les Romains auraient pu dire : « Dans le traité avec Hasdrubal, nous n'avons pas parlé de l'Espagne au sud de l'Èbre. Mais vous saviez parfaitement que nous avions promis notre protection à Sagonte (1). Notre conduite vis-à-vis d'elle n'a donc rien eu que de légitime. Ce qui le prouve, c'est qu'Hannibal ne s'est plaint de notre intervention dans les affaires de Sagonte qu'au moment où il allait assiéger cette ville. » Ce langage n'aurait pas manqué de produire une grande impression sur les membres du parti

(1) On admettrait alors que les Romains avaient fait alliance avec Sagonte avant de conclure le traité de 226 avec Hasdrubal.

opposé à celui des Barcas. L'orateur carthaginois préféra s'en tenir au traité de 513 (U. C.).

Ce motif, dit-on, n'est pas le véritable. Les Carthaginois ne voulurent pas entendre parler du traité de 226 avec Hasdrubal, parce que ce traité contenait l'engagement par le général carthaginois de ne pas franchir l'Èbre avec une armée. Or, Polybe croyait, comme Appien, que Sagonte était située au nord de l'Èbre ; pour attaquer cette place, il fallait qu'Hannibal commençât par franchir le fleuve. Le siège de Sagonte était donc intimement uni avec le passage de l'Èbre. Ce passage était, pour ainsi dire, le commencement de l'entreprise dont le siège de Sagonte était la fin. Cette interprétation semble confirmée par le passage, cité plus haut, où Polybe indique sur qui doit retomber la responsabilité de la seconde guerre punique (1). C'est pour cela qu'on a supposé qu'il y avait ici une lacune dans le texte de Polybe (2). Mais on remarquera que Polybe ne nommerait alors le passage de l'Èbre qu'en seconde ligne ou après la destruction de Sagonte, ce qui fait supposer qu'Hannibal ne franchit l'Èbre qu'après avoir pris Sagonte, et non avant de l'assiéger. De même, plus haut, à un autre endroit de Polybe, la prise de Sagonte vient avant le passage de l'Èbre (3).

On a quelquefois accusé Polybe de la même erreur géographique qu'Appien, au sujet de la position de Sagonte (4).

(1) III, 31 : Si l'on regarde la destruction de Sagonte comme la cause de la guerre, avouons que les Carthaginois ont commencé les hostilités au mépris du traité de Lutatius, qui promettait sûreté pleine et entière aux alliés des deux Républiques, *au mépris de celui d'Hasdrubal, par lequel ils s'engageaient à ne pas faire la guerre au delà de l'Èbre.*

(2) III, 31. Après « la destruction de Sagonte » il y avait probablement « et le passage de l'Èbre ». (Cf. Hesselbarth, *Hist.-Krit. Unters. im Bereiche der dritten Dekade des Livius,* prog. de Lippstadt, 1882, p. 9.)

(3) III, 6 : « Quelques historiens.... voulant nous exposer les causes de la guerre entre Rome et Carthage, citent d'abord le siège de Sagonte par les Carthaginois, ensuite le passage de l'Èbre. »

(4) Niebuhr, *Vorträge*, II, 69 ; Partsch, *Gött. Gelehrte Anzeigen*, 1881, p. 321 sqq.

Mais on ne saurait guère attribuer une pareille méprise à Polybe, qui a fait en Espagne un voyage, où il avait visité l'emplacement de Sagonte.

Le traité avec Hasdrubal contenait peut-être une stipulation au profit de Sagonte. Il suffirait de replacer deux mots dans le texte de Polybe (1). Mais on ne saurait dire que ces mots ont été omis par un copiste négligent. En effet Polybe, qui cite plusieurs fois le contenu du traité avec Hasdrubal, ne parle jamais de Sagonte (2).

On a donc prétendu que la clause concernant Sagonte avait été omise sciemment par Polybe, et cela dans l'intérêt des Romains (3). Si ceux-ci avaient garanti la sûreté de Sagonte, ils auraient dû lui envoyer des secours, lorsque cette ville fut assiégée par Hannibal.

Ce qui prouve, dit-on, que le texte du traité avec Hasdrubal donné par Polybe n'est pas exact, c'est que, d'après ce texte, Rome limitait en Espagne la sphère d'action des Carthaginois, sans accorder à ceux-ci aucun avantage en échange de leur promesse de ne pas franchir l'Èbre avec une armée. — Mais n'était-ce donc rien que de laisser les Carthaginois libres de conquérir comme ils voudraient toute l'Espagne au sud de l'Èbre ? On pourrait répondre que cette permission aux Carthaginois ne leur était pas accordée expressément. De plus, la conduite des Romains, qui employèrent la flatterie et les caresses pour obtenir d'Hasdrubal la promesse de ne pas franchir l'Èbre avec une armée, prouve qu'ils attachaient une importance extrême à ce qu'il ne s'unît pas avec les Gaulois de la Cisalpine. Mais Hasdrubal était un politique trop habile pour se laisser tromper par de belles

(1) II, 13 : « Les Romains firent un traité qui, sans dire un seul mot du reste de l'Espagne, *à l'exception des Sagontins* χωρὶς Ζακανθαίων, interdisait à Hasdrubal de passer l'Èbre avec une armée. »

(2) Egelhaaf, *Op. cit.*, p. 451.

(3) O. Gilbert, *Rom und Karthago*, V : *der Vertrag des J. 529*, p. 138 sqq.

paroles, et assurer, en échange, à ses ennemis mortels un avantage positif. Cet avantage positif était donc payé par une concession aussi importante et parfaitement explicite. Cette concession est rapportée non par Polybe, partial en faveur des Romains, mais par un auteur qui, s'il vivait plusieurs siècles après Polybe, reproduit le récit des anciens annalistes romains. Appien dit : « Les Sagontins (ancienne colonie de Zacynthe et situés entre l'Èbre et les Pyrénées), ainsi que les autres Grecs d'origine qui habitaient à Empories et en d'autres endroits de l'Espagne, envoient à Rome des députés. Le Sénat, ne voulant pas que la puissance des Carthaginois prît de trop grands développements, fit partir une ambassade pour Carthage. On convint alors que l'Èbre serait en Espagne la limite de l'empire carthaginois ; les Romains ne devaient pas attaquer les nations en deçà de ce fleuve soumises aux Carthaginois ; par contre, il était défendu aux Carthaginois de porter la guerre au delà de l'Èbre ; Sagonte et les autres cités grecques seraient libres et exemptes de tribut. Ces stipulations furent ajoutées aux traités entre les deux peuples (1). »

On lit dans Tite-Live à peu près la même chose (2).

Reconnaître, dit-on, que Sagonte et les autres colonies grecques en Espagne seraient libres et autonomes, c'était pour les Romains s'enlever le droit de faire avec elles une alliance, qui conduirait bientôt à une suprématie de la part des Romains, et qui leur donnerait en Espagne un point d'appui et un lieu de débarquement toujours libre pour faire la guerre aux Carthaginois. Renoncer à ces avantages était pour les Romains une concession importante et qui équivalait à la promesse faite par Hasdrubal de ne pas franchir l'Èbre avec une armée.

(1) *Iber.*, 7.

(2) XXI, 2, à la fin : *Cum hoc Hasdrubale.... fœdus renovaverat populus Romanus, ut finis utriusque imperii esset amnis Hiberus, Saguntinisque mediis inter imperia duorum populorum libertas servaretur.*

Mais il est faux que Sagonte fût située entre l'Èbre et les Pyrénées. De plus, on s'étonne que les Romains aient conclu directement cette convention avec Carthage, et non avec Hasdrubal, comme le dit Tite-Live après Polybe. Il ne s'agirait pas alors d'un arrangement particulier, mais d'une convention solennelle, puisqu'Appien nous dit que ces stipulations furent ajoutées aux traités entre les deux peuples. Tite-Live ne parle pas de ce détail ; mais il en mentionne un autre également invraisemblable : il dit que, d'après le traité avec Hasdrubal, l'Èbre devait être la limite entre l'empire des deux peuples. Mais à ce moment les Carthaginois seuls avaient des possessions en Espagne. On ne pouvait donc parler d'une limite tracée aux possessions romaines dans ce pays. Le contenu du traité des Romains avec Hasdrubal, tel que le donnent Appien et Tite-Live présente plusieurs invraisemblances ou même impossibilités.

On s'est demandé, dans ces derniers temps, si Sagonte était d'origine grecque, et la chose a paru douteuse (1). Sans doute à cette époque Rome était l'alliée de Marseille, la colonie phocéenne, et soutenait les colonies grecques, qui étaient les rivales du commerce phénicien et les ennemies de Carthage. Peut-être même y avait-il en Espagne des colonies grecques alliées de Marseille. Mais Sagonte et ces colonies grecques n'étaient pas naturellement les alliées de Rome, sinon en vertu du proverbe : *Les amis de nos amis sont nos amis.*

Pouvons-nous comprendre qu'Appien, d'après le témoignage de Polybe, ait donné ce contenu au traité de 226 avec Hasdrubal? D'abord, on s'étonne qu'Appien place Sagonte entre l'Èbre et les Pyrénées. Mais Polybe ne dit pas que cette ville était au sud de ce fleuve. Il a dû connaître sa véritable position géographique ; mais nulle part il ne l'indique nettement. Plusieurs modernes ont même cru qu'il plaçait

(1) Meltzer, *De belli Punici secundi primordiis*, p. XIX, n. 4.

faussement Sagonte au nord de l'Èbre. Tite-Live, dans le passage cité plus haut, semble s'être représenté Sagonte comme située entre les possessions romaines et carthaginoises séparées par l'Èbre, c'est-à-dire que Sagonte était sur l'Èbre (1). Dans cette supposition, Sagonte aurait pu être située sur la rive gauche aussi bien que sur la rive droite. De là à la placer un peu au nord de l'Èbre, il n'y avait qu'un pas. Appien dit que les stipulations au sujet de l'Èbre furent ajoutées aux traités entre les Romains et les Carthaginois. C'est ici une inexactitude; mais elle vient peut-être d'un détail analogue chez Polybe (2).

Venons à la condition principale, celle qui a fait rejeter le récit de Polybe et adopter celui d'Appien et de Tite-Live : Sagonte et les autres colonies grecques en Espagne devaient être libres et exemptes de tribut. On a vu là une clause au désavantage des Romains, compensant la concession d'Hasdrubal, qui s'engageait à ne pas franchir l'Èbre avec une armée. Mais cette clause ne pouvait pas exister, car les députés romains à Carthagène avertirent Hannibal que Sagonte était sous leur protection. C'eût été avouer hautement la violation du traité avec Hasdrubal.

La condition mentionnée à la fois par Appien et par Tite-Live devait avoir un autre but. Si Rome ne secourut pas Sagonte, c'est qu'elle n'y était pas formellement obligée. Mais il y avait pour Rome obligation de ne pas abandonner cette ville, puisque les députés romains avaient déclaré à Hannibal que Sagonte était sous leur protection. Entre

(1) Tite-Live fait dire à Hannibal rappelant les exigences des Romains (XXI, 44) : « *Ne transieris Hiberum, ne quid rei tibi sit cum Saguntinis.* » Ad Hiberum *est Saguntum.* Le texte n'est pas sûr. On lit dans l'édition de M. Wolfflin, revue par M. Luterbacher : At Iiberum *est Saguntum.*

(2) III, 27 : « Après la révolte des mercenaires, les Romains décrétèrent, on le sait, la guerre contre Carthage, et alors *fut ajouté au traité, comme appendice :* Les Carthaginois sortiront de la Sardaigne et payeront en outre douze cents autres talents. »

Sagonte et Rome existait un traité d'alliance, non pas public et formel — c'eût été une violation manifeste du traité avec Hasdrubal, tel que le donnent Appien et Tite-Live aussi bien que Polybe, — mais secret ou tacite. Toutefois, les Romains pouvaient dire alors qu'ils n'étaient pas tenus de secourir Sagonte. Leur inaction pendant toute la durée du siège fut une marque éclatante de la déloyauté romaine. La réponse des peuplades espagnoles aux députés romains qui parcouraient l'Espagne en cherchant des alliés, après avoir déclaré la guerre dans le Sénat de Carthage, le prouve clairement. Mais le reproche de déloyauté, qu'on pouvait faire aux Romains, tombait, si le traité avec Hasdrubal contenait une clause qui, assurant aux Sagontins la liberté, imposait par là même aux Romains le devoir de ne pas intervenir dans leurs affaires. Celui qui avait alors violé le traité, c'était Hannibal, en assiégeant Sagonte. Non-seulement les Romains n'étaient pas tenus de la secourir ; strictement, ils ne le devaient pas. Tel devait être le récit des annalistes romains, jaloux de défendre l'honneur de Rome.

Mais la situation véritable était tout autre. Nous l'avons vu en étudiant le récit de Polybe. S'il en avait été comme le disent Tite-Live et Appien, les Sagontins n'auraient pas compté sur le secours de Rome, et Hannibal n'aurait pas tenu aux députés romains à Carthagène le langage énergique et résolu que rapporte Polybe.

II

Récit des principaux historiens modernes sur les préliminaires de la seconde guerre punique.

Avant de poursuivre cette étude, nous nous arrêterons un instant pour examiner le récit des principaux historiens modernes sur le point qui nous occupe : les préliminaires de la seconde guerre punique.

« Héritier de l'ambition des Barcas, avec plus de génie et d'audace, dit M. Duruy (1), Annibal *voulut se faire aux dépens de Rome un empire qu'il n'était pas assez fort pour se faire aux dépens de Carthage*. Une guerre italienne était d'ailleurs un moyen glorieux de mettre un terme à la lutte que soutenaient sa famille et son parti, et, *malgré les traités, malgré la plus saine partie du Sénat,* il la commença... Sa conduite devant Sagonte, le choix de la route qu'il prit pour ne point se mettre dans la dépendance des flottes de Carthage ; ses promesses à ses troupes, son traité avec Philippe, l'abandon où Carthage le laissa après Cannes, le pouvoir presque illimité que, vaincu, il sut encore saisir dans sa patrie, montrent ses secrets desseins et ce qu'il aurait fait de la liberté de son pays, s'il y était rentré victorieux. La seconde guerre punique n'est qu'un duel entre Annibal et Rome. » L'historien français adopte sans réserve les vues de Fabius Pictor, combattues par Polybe.

« Dans le traité *imposé* par Rome à Asdrubal, dit ensuite M. Duruy (2), l'indépendance de Sagonte avait été formelle-

(1) *Hist. des Romains*, éd. illustrée, I, p. 540.
(2) *Op. cit.*, p. 541.

ment garantie. » C'est ici la tradition suivie par Tite-Live et par Appien. Quant au traité de 226, il n'avait pas été imposé à Hasdrubal, mais librement consenti par lui. L'épithète employée par M. Duruy ferait croire que la politique des Romains était déjà aussi orgueilleuse et impérative qu'elle le devint par la suite.

« Il y avait à Carthage, dit M. Mommsen (1), un parti de la paix et un parti de la guerre. » Suit le récit de la conduite d'Hamilcar pendant et après la guerre des mercenaires. Le point de vue est tout à fait conforme aux idées de Fabius Pictor. M. Mommsen exagère même, comme lorsque nous lisons (2) que « les chefs du gouvernement de Carthage entretenaient à Rome des relations qui touchaient à la trahison ».

« Vers l'année 528 (226), se souvenant de leur hellénisme de fraîche date, les Romains firent alliance avec les deux villes grecques ou semi-grecques de la côte d'Espagne, Sagonte et Empories ; et quand ils apprirent cette nouvelle au général carthaginois Hasdrubal (?), ils l'avertirent en même temps de ne pas pousser les conquêtes au delà de l'Èbre, ce qu'il promit de faire. » Appien seul parle d'Empories. Quant à Sagonte, on ne sait à quelle époque les Romains nouèrent amitié avec elle ; mais ce dut être après le traité de 226. Dans ce traité, il n'était pas question de Sagonte.

« Hannibal, dit M. Mommsen (3), résolut immédiatement après sa nomination, printemps de 534 (220), de commencer la guerre. Le moment était bien choisi : les Celtes étaient encore agités et la guerre paraissait imminente entre Rome et la Macédoine... Son armée fut bientôt prête à entrer en campagne ; son trésor était bien rempli par suite de quelques razzias. » Il y a ici plusieurs inexactitudes : Hannibal prit le commandement après la mort d'Hasdrubal, en 221 et non

(1) *Hist. rom.*, trad. de Guerle, II, 294.
(2) *Op. cit.*, p. 297.
(3) *Op. cit.*, p. 308.

220. M. Mommsen ne dit rien des deux campagnes, très importantes, contre les Espagnols, qu'Hannibal fit avant de venir assiéger Sagonte. Il parle seulement de quelques razzias ; ce n'est pas dire assez.

« Hannibal essaya de provoquer les Sagontins à rompre la paix ; mais ceux-ci se contentèrent de se plaindre à Rome. Quand les Romains, au reçu de cette plainte, envoyèrent des commissaires, il essaya de les forcer à une déclaration de guerre en les traitant rudement (1). Mais les commissaires virent où en étaient les choses ; ils ne dirent rien en Espagne, afin d'envoyer leurs plaintes à Carthage, et de faire savoir à Rome qu'Hannibal allait frapper un grand coup et que la guerre était imminente. Le temps se passait.... Chaque jour était précieux : Hannibal arrêta ses résolutions. Il fit savoir, *d'une façon sommaire*, à Carthage, que les Sagontins inquiétaient les Torbolètes, sujets de Carthage, et *qu'il était obligé* de les attaquer ; puis, *sans attendre la réponse* (2), il commença, au printemps de 525, le siège d'une ville alliée avec Rome, c'est-à-dire la guerre avec Rome (3). »

M. Mommsen dit ensuite que les Romains, maîtres de la mer et de places favorables au débarquement, auraient pu secourir Sagonte. Par ces « places favorables », il entend sans doute Empories et l'autre colonie grecque sur la côte occidentale d'Espagne, c'est-à-dire qu'il accepte le récit d'Appien sur le traité de 226 avec Hasdrubal.

Suivant Michelet, l'histoire est une résurrection. Mais il faut se défier des poètes en histoire. Ils ne se contentent pas de retrouver le passé ; bien souvent ils le refont, comme

(1) M. Mommsen ne rend pas avec exactitude le récit des auteurs qui sont suspects, loin de suivre celui de Polybe : les députés romains n'avaient pas reçu le droit de déclarer la guerre.

(2) Polybe n'indique pas quelle réponse on fit à Hannibal ; Appien dit qu'on lui permit de faire ce qu'il jugerait utile (*Iber.*, 10 : ἡ βουλὴ προσέταξεν αὐτῷ, πράσσειν ἐς Ζακανθαίους ὅτι δοκιμάσειε).

(3) Ce point était plus douteux qu'on ne le croirait en lisant M. Mommsen.

Niebuhr pour les premiers temps de Rome. De même M. Mommsen, dans son *Histoire romaine*, donne souvent des faits une image fantaisiste.

On ne peut adresser à M. Ranke les mêmes critiques qu'à M. Mommsen. M. Ranke voit les faits en eux-mêmes, et non au travers de son imagination et de sa passion. Dans les *analecta* qui forment le second volume de la troisième partie de son *Histoire universelle* (1), il montre bien que, pour les causes de la seconde guerre punique, les vues de Fabius Pictor, rejetées par Polybe, méritent une sérieuse attention. Dans son propre récit sur l'origine de la seconde guerre punique (2), il dit que le traité conclu avec Hasdrubal laissait aux Carthaginois toute l'Espagne au sud de l'Èbre, *à l'exception de Sagonte*, qui était l'alliée des Romains. C'est, au fond, le contenu donné au traité par Appien. « Il est étonnant, dit en note M. Ranke, que Polybe (3) ne mentionne pas la condition qui concernait Sagonte. Mais le silence de Polybe sur un détail n'est pas la preuve que ce détail est faux. Tite-Live suit Polybe, et cependant, lorsqu'il parle du traité, il mentionne la condition au sujet de Sagonte (4). Dans un discours qu'il met dans la bouche d'un Carthaginois ennemi des Romains, il dit : *Ex fœdere quod cum Hasdrubale ictum est, Saguntini excipiuntur* (5). Appien est un mauvais géographe ; mais il puise ici à de bonnes sources historiques. Or, il s'accorde absolument avec Tite-Live. »

(1) Page 176 sqq.
(2) II, 1, p. 199.
(3) II, 13.
(4) XXI, 2, 7 : *...ut Saguntinis... libertas servaretur.*
(5) XXI, 18, 9.

III

La méthode suivie par les historiens anciens et la méthode à suivre pour l'histoire ancienne. — Son insuffisance.

M. Ranke dit qu'Appien, pour le traité des Romains avec Hasdrubal, en 226, puise à de bonnes sources historiques. C'était, il y a quelques années, une opinion générale qu'Appien, pour les causes et l'origine de la seconde guerre punique, reproduisait le récit des anciens annalistes romains (1). Mais quels sont ces annalistes ?

M. Hesselbarth (2) cite un discours de Caton à ses soldats en Espagne (3), où il leur dit : « Nos pères, à l'époque où les Carthaginois avaient, en Espagne, des généraux et des armées, tinrent bon, quoiqu'ils n'y eussent eux-mêmes ni troupes ni généraux, pour faire insérer dans le traité que l'Èbre serait la limite de leur empire (4). » Appien seul prétend que les dispositions du traité de 226 furent ajoutées aux anciens traités entre Rome et Carthage. Nul doute que Tite-Live puise ici à la même source qu'Appien pour le récit du traité de 226. Mais cette source n'est autre que Valérius d'Antium, cité deux fois dans cette partie par Tite-Live, à l'exclusion de tout autre annaliste et à quelques pages d'in-

(1) Nous avons vu qu'il a été suivi par MM. Duruy, Mommsen et Ranke.

(2) *Prog. cité*, p. 11, reproduit dans le livre du même nom publié à Halle, en 1889, p. 100 sqq.

(3) XXXIV, 13.

(4) Tite-Live, XXXIV, 13, trad. Gaucher : *Tamen addere hoc in fœdere voluerunt ut imperii sui Hiberus fluvius esset finis.*

tervalle. On sait que Tite-Live, dans la quatrième et la cinquième décades, ne se sert que de deux annalistes romains, Cl. Quadrigarius et Valérius d'Antium. Il ne parle pas ici du premier. Donc il n'a dû recourir qu'au second. Mais Valérius d'Antium était regardé, dans l'antiquité même, comme un auteur peu scrupuleux, qui avait falsifié l'histoire, sous prétexte de l'embellir. Quelle créance alors mérite le récit d'Appien et de Tite-Live sur le contenu du traité de 226 ?

On voit de quelle importance est la recherche des sources où ont puisé les historiens anciens. Pour savoir ce que vaut leur témoignage, il faut savoir quels sont leurs garants, sur quelles autorités ils appuient les faits qu'ils avancent.

Si l'historien postérieur avait rendu presque exactement le modèle dont il s'inspirait, connaître ce modèle serait d'un puissant secours pour faire la critique de l'historien postérieur conservé. Or, on a dit que chaque historien ancien reproduisait, pendant de longs passages, le récit d'un auteur unique, et ne connaissait guère d'autre moyen de se servir de ses devanciers que de les copier. Cette hypothèse a été inspirée par une observation juste, c'est que dans la quatrième et la cinquième décades, pour les faits qui se passèrent en Grèce et en Asie, Tite-Live, pour de longs fragments, suit mot à mot Polybe (1). On en a conclu qu'il avait employé dans toutes les décades la même méthode pour les auteurs dont il s'inspirait, et que les autres historiens anciens avaient fait comme Tite-Live. C'est ici une induction vicieuse, parce qu'elle est trop généralisée. Une foule de recherches ont prouvé qu'on ne pouvait absolument pas l'accepter dans toute sa rigueur.

D'ordinaire l'historien postérieur a modifié ce qu'il empruntait à un de ses devanciers, et cela d'après des récits

(1) Cf. H. Nissen, *Kritische Untersuchungen über die Quellen der vierten und fünften Dekade des Livius.*

parallèles au premier, ou d'après son propre jugement et sentiment. La méthode de composition des historiens conservés n'était pas aussi simple et rudimentaire qu'on le dit. Ils n'avaient pas toujours, comme Tite-Live dans la quatrième et la cinquième décades, la bonne fortune de rencontrer un Polybe, à qui ils pouvaient se fier absolument. Ils devaient chercher à rendre la véritable physionomie des événements, malgré les contradictions des différents témoignages.

La critique minutieuse des historiens conservés et l'étude sévère des sources où ils ont dû puiser pour composer leurs ouvrages est la condition préalable et nécessaire pour retracer après eux les époques qu'ils ont décrites. Cette méthode est sûre, mais lente. On ne peut guère espérer, en l'appliquant, pouvoir raconter toute l'histoire d'un grand peuple. Il faut se borner à certaines époques, ou même à certains épisodes. Mais du moins on est assuré de faire une œuvre durable, et non un travail éphémère. On trouve des erreurs chez les principaux historiens modernes qui ont retracé les préliminaires de la seconde guerre punique. C'est que la finesse d'esprit et la profondeur de vue ne suffisent pas toujours. Il faut encore l'étude patiente, qui envisage une question sous tous ses aspects et qui n'est pas satisfaite dès qu'elle est arrivée à une explication vraisemblable des événements. Car le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Un jour un savant étranger, dans le laboratoire de Claude Bernard, s'étonnait que l'illustre physiologiste se livrât à des expériences en apparence superflues. « Ne faites pas attention, répondit Claude Bernard ; je cherche à me démolir. » Ce n'était pas tout d'avoir trouvé, pour certains phénomènes, une explication plausible; il imaginait des cas où cette explication fût insuffisante ou en défaut, c'est-à-dire dût être complétée ou rejetée. Il faut faire de même dans les recherches historiques. Il ne suffit pas qu'une explication convienne pour certains événements ; il faut qu'elle rende

compte de l'ensemble des faits. Lucrèce donne plusieurs explications, parfois contradictoires, du même phénomène physique. Une seule, cependant, est vraie et même toutes sont peut-être fausses. Mais que lui importe qu'on adopte une explication plutôt qu'une autre? Toutes étant naturelles ruinent la croyance à l'intervention des dieux dans les affaires du monde, croyance qu'il veut détruire. La pratique de Lucrèce n'est plus de mise aujourd'hui.

Dans toutes les sciences autres que les mathématiques on ne peut arriver qu'au probable; mais la probabilité peut être si grande qu'elle équivaut à la certitude. La gravitation universelle n'est qu'une hypothèse; mais, tous les faits la confirmant et aucun n'étant en contradiction avec elle, on la regarde comme une loi. Cette méthode est bien différente de celle qu'on a prétendu quelquefois suivre dans la recherche des sources où ont puisé les auteurs anciens. M. Keller dit (1) qu'il ne servirait de rien de lui montrer des cas particuliers où sa théorie est en défaut, qu'il faut en prouver l'erreur fondamentale (2). Nous croyons, au contraire, qu'un seul fait en contradiction avec une hypothèse prouve que cette hypothèse est fausse ou incomplète, et, par conséquent, ne saurait être élevée au rang de loi.

Mais Valérius d'Antium est-il bien la source commune de Tite-Live et d'Appien pour le traité des Romains avec Hasdrubal? On lit dans Tite-Live (3): « Selon Valérius d'Antium, on tua ce jour-là plus de quarante mille ennemis. Caton, qui cependant ne déprécie point ses hauts faits, se borne à dire qu'il y eut beaucoup d'ennemis tués, sans préciser le nombre. » Tite-Live, pour raconter la guerre de Caton en Espagne, en même temps que Valérius d'Antium, avait donc sous les yeux un ouvrage de Caton lui-même (4).

(1) *Der zweite punische Krieg und seine Quellen*, p. 166.
(2) On a dit en ce sens que le tout commande les parties.
(3) XXXIV, 15.
(4) Quel était cet ouvrage ? On serait d'abord porté à croire que

Un fragment de Caton (1) nous montre qu'il avait eu soin de relever toutes les prétendues violations par les Carthaginois du traité de paix avec les Romains, entre la fin de la première guerre punique et le commencement de la seconde. Rien d'étonnant alors qu'il ait parlé de cette addition au traité dont Appien aurait puisé la mention dans Valérius d'Antium.

M. Hesselbarth dit (2) : « Les soldats de Caton devaient être très instruits en histoire, si, en entendant les paroles de Caton, ils comprenaient de quelle addition à quel traité il s'agissait. Combien il eût été plus simple de dire : *Hasdrubali denunciaverunt !* » Mais la façon vague dont s'exprime Caton semble prouver qu'il s'agit ici d'un bruit général, plutôt que d'un fait précis et positif : c'était une opinion accréditée et que les soldats comprenaient à demi-mot. Si cette opinion était générale, elle avait dû être reproduite par tous les annalistes romains, et non en particulier par Valérius d'Antium. Il est, par suite, très douteux qu'il soit la source où ont puisé Tite-Live et Appien.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que cette tradition est exclusivement romaine. On s'est quelquefois demandé si elle ne remontait pas jusqu'à Fabius Pictor (3). Mais, comme Polybe ne parle pas d'elle, même pour la combattre, il est probable qu'elle est postérieure à Polybe. Elle était peut-être déjà chez Cœlius Antipater, qui écrivit après Polybe.

On peut dire en général à quelle source puise un auteur ancien, et si cette source est grecque ou romaine, nationale ou étrangère. Mais il est très difficile de citer des noms précis, à moins qu'ils ne soient donnés par l'auteur ancien lui-même. Ce qui augmente la difficulté, c'est que le plus

c'étaient les *Origines*. Mais Tite-Live ne paraît pas s'être servi des *Origines* de Caton. Aussi les critiques modernes ont plutôt pensé qu'il s'agissait du discours adressé au peuple par Caton à son retour.

(1) H. Peter, *Hist. rom. frgt.*, frgt. 84.

(2) *Prog. cité*, p. 11, note. Cf. *Op. cit.*, p. 100.

(3) Wölfflin, *Antiochos von Syracus und Cœlius Antipater*, p. 39.

souvent les ouvrages dont s'est servi un auteur conservé sont aujourd'hui perdus, de telle sorte qu'on ne peut faire que des conjectures plus ou moins hasardées sur la nature et le contenu de ces ouvrages. Nous possédons rarement des fragments étendus ou des parties intactes d'un écrivain primitif reproduit par ses successeurs. Cette bonne fortune a permis pour la quatrième et la cinquième décades de Tite-Live de faire presque sûrement le départ entre ce que l'historien latin doit à son devancier grec et ce qu'il emprunte aux annalistes romains. Mais, parmi ces annalistes, lequel suit-il, à un moment donné, à l'exclusion de tous les autres?

Pour la troisième décade de Tite-Live et en particulier pour les deux premiers livres de cette décade, qui correspondent au livre III de Polybe, la question se complique encore. On a cru pouvoir dire que Tite-Live n'avait pas Polybe sous les yeux. Alors tous deux se seraient servis d'un modèle commun, Silénos ou Fabius Pictor, et cela Polybe directement, Tite-Live par l'intermédiaire d'un annaliste romain, Cœlius Antipater. Cette hypothèse souffre bien des difficultés. D'abord, c'est expliquer ce qu'on connaît en partie par ce qu'on ignore absolument, *obscurum per obscurius*. Ensuite, il est facile de prêter les caractères les plus contradictoires à ce dont on ne saurait déterminer la véritable nature. Enfin, c'est faire de tous les écrivains anciens de misérables copistes, qui auraient seulement reproduit un ouvrage antérieur. On pourrait encore le croire pour Tite-Live, qui avait à parcourir toute l'histoire romaine depuis les temps primitifs, avant les rois, jusque vers la moitié du règne d'Auguste. Mais comment attribuer une pareille méthode à Polybe, qui ne raconte l'histoire des pays méditerranéens que depuis la première guerre punique jusqu'à la prise de Carthage et de Corinthe, c'est-à-dire pendant un peu plus d'un siècle ?

Un double écueil doit être évité dans les recherches de ce genre. 1° C'est de croire vrai partout et toujours ce qu'on a

reconnu comme tel une fois, dans une circonstance particulière. C'est ainsi qu'on a voulu appliquer à tous les historiens anciens la pratique de Tite-Live vis-à-vis de Polybe, dans la quatrième et la cinquième décades. C'est ici une induction vicieuse, parce qu'elle est trop généralisée et trop précipitée.

2° Il faut prendre garde d'appuyer une longue suite de déductions sur des prémisses qui ne sont pas elles-mêmes complètement certaines. Il faut toujours se souvenir de Spinoza : il bâtit tout son système sur la définition de la substance. Si on lui accorde l'exactitude de cette seule définition, tout ce qui suit en découle nécessairement.

Il est impossible, pour la Grèce et Rome antiques, d'écrire sur une époque particulière une histoire durable et vraie, si l'on ne fait pas une critique rigoureuse des auteurs anciens qui ont raconté la même période, en cherchant les sources où ils ont puisé leur récit et en s'aidant de toutes les ressources de la comparaison et du raisonnement. Mais il ne faut pas oublier que dans les mathématiques seules on peut arriver à une certitude absolue, que toutes les autres sciences ne font que donner des probabilités plus ou moins grandes, et que l'étude des sources, en particulier, ne peut atteindre qu'une probabilité très faible.

On le voit par les divergences qui ont partagé jusqu'à ce jour les érudits sur la question de savoir si Tite-Live s'était servi de Polybe dès le commencement de la troisième décade. Cependant les circonstances ici sont extrêmement favorables, puisque nous avons complet le livre III de Polybe. Comment s'étonner dès lors que pour les annalistes à qui doivent être rapportés les passages du XXIe et du XXIIe livres de Tite-Live non empruntés à Polybe, puisqu'ils n'ont pas chez lui leurs analogues, la plus grande diversité d'opinion règne entre les érudits ? Les uns tiennent pour Fabius Pictor, d'autres pour Cœlius Antipater, d'autres enfin pour Valérius d'Antium, Cincius Alimentus ou Silénos. Il est très

difficile, pour ne pas dire impossible, de décider à quel annaliste romain Tite-Live prend tel détail ou telle partie du commencement de la troisième décade. Mais on peut à tout le moins déterminer, avec une certaine vraisemblance, les modifications que Tite-Live apporte à Polybe, ou les additions faites à son récit, additions qui contredisent souvent, parfois sans qu'il s'en aperçoive, ce qu'il raconte d'après l'auteur grec.

IV

Critique des vingt premiers chapitres du livre XXI de Tite-Live.

Nous nous proposons de faire ici cette étude pour les vingt premiers chapitres du livre XXI de Tite-Live, c'est-à-dire pour les préliminaires de la seconde guerre punique, jusqu'à ce qu'elle ait été déclarée solennellement dans le Sénat de Carthage par les députés romains.

Tite-Live commence la troisième décade en imitant Thucydide ; il a été imité à son tour par les historiens romains postérieurs. Vient ensuite une courte notice sur Hamilcar, Hasdrubal et Hannibal. Ce passage doit être emprunté à un annaliste romain, à cause des détails odieux qu'il contient sur les rapports d'Hamilcar avec Hasdrubal et d'Hasdrubal avec Hannibal. On y reconnaît l'idée de Fabius Pictor, d'attribuer la seconde guerre punique plutôt aux Barcas qu'au gouvernement de Carthage. Mais Tite-Live a lu certainement Polybe, car l'auteur des décades dit que ce qui excitait surtout le ressentiment d'Hamilcar, c'était la perte de la Sicile et de la Sardaigne, la première cédée par suite d'un désespoir précipité, la seconde ravie perfidement par les Romains. Tite-Live ne fait pas difficulté de reconnaître la politique déloyale de Rome que Polybe avait indiquée en plus d'un endroit et que les historiens romains postérieurs dissimulèrent. Mais bientôt après Tite-Live s'écarte de Polybe : il dit que la guerre des mercenaires dura cinq ans, Polybe trois ans et quatre mois. Les conquêtes d'Hamilcar en Espagne n'étaient qu'un moyen pour recommencer la guerre

contre Rome : « On pouvait voir, dit Tite-Live, qu'il méditait une guerre plus importante que celle qu'il faisait pour le moment, et que, s'il eût vécu davantage, il aurait conduit en Italie les Carthaginois qu'y conduisit plus tard Hannibal. » Hamilcar commanda pendant neuf ans en Espagne. Après sa mort il eut pour successeur, pendant huit ans, son gendre Hasdrubal. Ces chiffres sont d'accord avec ceux donnés par Polybe. A la fin du chapitre 2, Tite-Live donne, sur le traité d'Hasdrubal avec les Romains, les détails que nous avons examinés plus haut.

Tite-Live raconte ensuite qu'Hasdrubal envoya demander à Carthage Hannibal, le fils d'Hamilcar. A ce propos il place dans la bouche d'Hannon, le chef du parti opposé à celui des Barcas, toutes les calomnies colportées à Carthage et complaisamment acceptées à Rome contre les généraux de l'armée d'Espagne, ennemis des Romains et de l'oligarchie carthaginoise. On trouve dans le discours d'Hannon les accusations sous lesquelles on a essayé d'accabler la mémoire d'Hannibal. Tite-Live donne de celui-ci un très beau portrait, dont le commencement est peut-être inspiré par des historiens carthaginois, mais dont la fin est empruntée, sans nul doute, à des annalistes romains (1). « Avec ce mélange de vertus et de vices, continue Tite-Live, il servit trois ans sous Hasdrubal. » C'est ici une inexactitude. Hannibal était en Espagne au moment où son père fut tué. Tite-Live nous a dit qu'il avait neuf ans au départ d'Hamilcar pour l'Espagne. Comme Hamilcar y resta neuf ans, Hannibal avait à la mort de son père dix-huit ans. Nous ne savons pas qu'il soit alors retourné à Carthage (2). Ce serait seulement cinq ans plus

(1) « De si grandes vertus avaient pour contrepoids de bien grands vices : une cruauté sans bornes, une perfidie plus que punique ; pour lui rien de vrai, rien de sacré, nulle crainte des dieux, nul respect du serment, nulle religion. »

(2) Après Zama, Hannibal disait dans le Sénat de Carthage (Tite-Live, XXX, 37) : « Parti à neuf ans, je reviens après trente-six ans

tard qu'Hasdrubal l'aurait fait venir auprès de lui. Il avait alors vingt-trois ans. C'était bien tard pour être le mignon de son beau-frère (1).

« Du jour où il fut nommé général, dit Tite-Live (2), il sembla qu'on eût assigné à Hannibal pour province l'Italie et la guerre contre Rome. » Tel devait être le secret dessein d'Hannibal. Mais il ne le montra pas avant d'avoir achevé la soumission de toute l'Espagne au sud de l'Èbre. Tite-Live voulait, sans doute, raconter immédiatement l'agression d'Hannibal contre Sagonte. Mais il vit chez Polybe que cette attaque avait été précédée par deux campagnes très laborieuses. Donc il commença par rendre compte de ces deux campagnes, en reproduisant avec exactitude le récit de Polybe, sinon qu'il précise davantage ce que l'historien grec avait laissé dans le vague (3).

« Les hostilités n'avaient pas encore éclaté avec Sagonte, dit Tite-Live au commencement du chapitre suivant (4) ; mais déjà on préparait la guerre, en lui suscitant des querelles avec ses voisins, surtout les Turdétans. Comme ce peuple était soutenu par celui-là même qui faisait naître la

d'absence. » Il n'était donc pas revenu en Afrique depuis que son père l'avait emmené avec lui en Espagne.

(1) Tite-Live dit qu'Hannibal servit trois ans sous Hasdrubal. Il a sans doute confondu ces trois ans avec le temps qui s'écoula entre l'époque où Hannibal, après la mort d'Hasdrubal, fut nommé général en chef et celle où, après la prise de Sagonte, il entreprit sa marche contre les Romains, de l'Èbre en Italie.

(2) XXI, 5.

(3) Cf. Luterbacher, *De fontibus librorum XXI et XXII Titi Livii*, Strasbourg, 1875, p. 32 sq. — Ces deux campagnes sont très importantes. Dans l'une d'elles Hannibal et son armée coururent de grands dangers. M. Mommsen n'en dit rien, ce qui fausse son récit. De même, pour le traité d'Hasdrubal avec les Romains, M. Mommsen ne fait pas connaître les circonstances dans lesquelles ce traité fut conclu : la menace d'une invasion de l'Italie par les Gaulois cisalpins. On ne saurait, dès lors, comprendre le véritable état des choses et le vrai sens du traité d'Hasdrubal.

(4) Ch. 6.

contestation, il devint évident qu'on cherchait, non une discussion loyale, mais un prétexte à une collision. » C'est ici la tradition romaine, qui accusait Hannibal d'avoir provoqué la guerre. Les provocations vinrent plutôt des Sagontins, qui se sentaient soutenus par Rome.

« Sagonte, continue Tite-Live, envoya donc à Rome une ambassade demander du secours (1). » Ce point est très important. Suivant Tite-Live, une première ambassade aurait été décrétée, mais non envoyée. Suivant Polybe, au contraire, cette ambassade serait venue trouver Hannibal dans ses quartiers d'hiver à Carthagène. Les instructions données, d'après Tite-Live, à l'ambassade de Valérius Flaccus étaient très nettes et très énergiques. On aurait déjà songé à Rome à toutes les mesures à prendre pour une guerre avec Carthage. Appien et Zonaras ne mentionnent pas la première ambassade dont parle Polybe. Celle qu'ils font d'abord partir correspond à celle de Valérius Flaccus; mais ses instructions sont beaucoup moins énergiques que chez Tite-Live : en cas de refus d'obéissance de la part d'Hannibal, elle doit aller à Carthage, pour se plaindre de la violation des traités et pour demander qu'on lui livre Hannibal. Cette ambassade a le même succès chez Appien et Zonaras que chez Tite-Live : elle n'est pas reçue par Hannibal.

Il est facile de comprendre pourquoi Tite-Live a supposé qu'on avait donné à l'ambassade de Valérius Flaccus des instructions si énergiques : il voulait, autant que possible, défendre sa patrie contre le reproche d'avoir abandonné ses alliés, les Sagontins. C'est pour cela qu'il a réuni les divers événements dans le plus court espace de temps possible. La première ambassade romaine décrétée n'a pas le temps de partir : on annonce que Sagonte est assiégée. De même Tite-Live nous dit que l'ambassade des Sagontins, pour demander du secours, vint à Rome sous le consulat de Scipion et de

(1) Lire toute la fin du chapitre 6.

Sempronius. C'est évidemment un anachronisme, comme plus tard Tite-Live le reconnaîtra lui-même.

On s'est demandé de quels annalistes Tite-Live d'un côté, Appien et Zonaras de l'autre, reproduisaient ici le témoignage. Comme Tite-Live donne pour chef à l'ambassade non reçue par Hannibal Valérius Flaccus, on a supposé qu'il puisait chez Valérius d'Antium, qui, en toute occasion, prenait soin de rehausser la gloire de la *gens* à laquelle il appartenait. Appien et Zonaras, qui prêtent aux députés romains des instructions moins énergiques que chez Tite-Live, ne peuvent s'inspirer du même annaliste que lui ; ils reproduisent probablement le récit de Cœlius Antipater, qui n'avait pas la même hardiesse que Valérius d'Antium à dénaturer les faits (1).

On trouve chez Cicéron un passage qui montre que Valé-

(1) O. Gilbert, *Op. cit.*, 221 sq. Nous avons vu qu'on attribuait à Valérius d'Antium le récit erroné sur les clauses du traité d'Hasdrubal avec les Romains, qu'on lit à la fois dans Tite-Live et dans Appien. Ce point est douteux ; mais on en a conclu que Valérius d'Antium était la source principale d'Appien. M. Hesselbarth, après avoir d'abord partagé l'opinion de ceux qui prétendent que Tite-Live ne puise pas dans Polybe dès le commencement de la troisième décade (Cf. Hesselbarth, *De pugna Cannensi*, 1874), la rejette aujourd'hui. Mais il n'a pu se débarrasser tout à fait de l'hypothèse, généralement acceptée dans ces derniers temps, qu'on a nommée la loi de l'usage des sources par les historiens anciens. Il s'efforce de prouver qu'Appien s'est surtout inspiré de Valérius d'Antium dans ses livres sur l'histoire de l'Espagne, de la Libye et d'Hannibal. Mais, outre les cas indiqués plus haut pour le traité des Romains avec Hasdrubal et les ambassades à Hannibal et Carthage, le récit de Tite-Live pour la marche d'Hannibal sur Rome, avant la prise de Capoue, semble emprunté à Valérius d'Antium, et celui d'Appien et de Zonaras à Cœlius Antipater (H. Haupt, *Mélanges Graux*, p. 23 sqq.). M. Hesselbarth n'admet pas ce résultat ; il réserve, sans doute, Valérius d'Antium pour Appien. Comme le récit de Tite-Live est encore inférieur à celui d'Appien, il ne reste d'autre hypothèse que celle d'un faussaire inconnu pour la source de Tite-Live. — Pour les deux derniers livres de la troisième décade on a cru aussi pouvoir affirmer qu'Appien et Zonaras se servaient de Cœlius Antipater. (Cf. Zielinski, *Die letzten Jahre des zweiten punischen Krieges*, p. 136 sqq.)

rius Flaccus était bien un des députés envoyés en Espagne à Hannibal (1). Seulement les instructions rapportées par Cicéron sont beaucoup moins énergiques que celles mentionnées par Tite-Live, et concordent avec celles dont parlent Appien et Zonaras. Cicéron cite plusieurs fois l'historien Cœlius Antipater. Brutus avait fait de son ouvrage un abrégé dont Cicéron s'est servi dans le *de Divinatione*. D'un autre côté, comme il ne parle jamais de Valérius d'Antium, on a conclu qu'il ne l'avait pas lu, ou même ne le connaissait pas. Peut-être l'envoi de Valérius Flaccus en Espagne à Hannibal, comme député, était-il mentionné dans les *Annales des Pontifes*. Sa mission était un fait, pour ainsi dire, consacré, et l'on ne saurait croire qu'elle ait été imaginée par Valérius d'Antium. On voit combien il est difficile de rapporter à un annaliste particulier, à l'exclusion de tous les autres, un détail contenu chez les historiens postérieurs (2).

Niebuhr disait que le récit du siège de Sagonte dans Tite-Live devait être emprunté à Cœlius Antipater. La même opinion a été soutenue par M. Wölfflin (3). Toutefois on peut remarquer dans Tite-Live, outre des preuves certaines qu'il avait lu le passage de Polybe sur la prise de Sagonte, des détails qui rappellent Appien, suivant qui Sagonte ne fut pas emportée de vive force, mais obligée de se rendre par la famine (4). La tentative d'Alcon et d'Alorcus pendant le

(1) Philipp., V, 10, 27 : *Non enim ad Hannibalem mittimus, ut a Sagunto recedat, ad quem miserat olim senatus P. Valerium Flaccum et Q. Bæbium Tampilum : qui, si Hannibal non pareret, Karthaginem ire jussi sunt.*

(2) Appien et Dion Cassius avaient peut-être lu simplement Tite-Live et remarqué la similitude, que nous indiquerons plus tard, entre les instructions données à Valérius Flaccus et à Q. Fabius. Dès lors, ne pouvant reproduire le récit de Tite-Live, ils prirent celui de Polybe. Ils seraient donc plus indépendants qu'on ne dit.

(3) *Op. cit.*, p. 35.

(4) Tite-Live, XXI, 11, 12 : *Simul crescit inopia rerum.* On trouve des traces de cette tradition chez les auteurs romains (Cf. Wölfflin, *Op. cit.*, p. 36).

siège prouve que les Carthaginois avaient des amis, sinon un parti, dans la ville assiégée. Suivant Fabius Pictor, reproduit par Appien, et Diodore (1), les Sagontins, profitant d'une trêve, élevèrent sur la place publique un bûcher, y portèrent leur or et leur argent, le fondirent ensemble, pour empêcher qu'on pût s'en servir, et firent contre les Carthaginois surpris une sortie désespérée. C'était une perfidie, dont ne s'aperçut pas l'annaliste romain. Si les Sagontins observèrent leur serment vis-à-vis de Rome, il n'en fut pas de même vis-à-vis d'Hannibal. Cœlius Antipater, la source principale de Tite-Live pour le siège de Sagonte, corrigea la faute ; il garda le bûcher, mais il ne parla pas de la sortie, et prétendit que c'était Hannibal qui, pendant une trêve et avant que les Sagontins n'eussent envoyé leur réponse, avait profité de l'occasion favorable fournie par la chute d'une tour pour emporter d'assaut la ville dégarnie de défenseurs, et faire massacrer presque toute la population mâle, non-seulement ceux qui étaient en âge de porter les armes (2). Les annalistes romains n'avaient pas voulu laisser à Hannibal l'honneur de prendre Sagonte dans un assaut loyal, ni la joie de s'emparer d'un butin considérable. Sagonte n'ayant pas été sauvée par les armes des légions, Cœlius Antipater l'avait défendue avec celles de la rhétorique. Polybe donnait un récit différent, que Tite-Live mentionne, en le faisant précéder de *quamquam* (3). M. Wölfflin condamne les philologues

(1) Wölfflin, *Op. cit.*, p. 37.

(2) Tite-Live justifie cette prétendue cruauté d'Hannibal, qui aurait été irrité par la perte de l'or et de l'argent attendus. Tite-Live ne reproduit donc pas servilement son modèle Cœlius Antipater.

(3) XXI, 15 : « La prise de Sagonte donna un butin considérable. *Bien que* les assiégés eussent dégradé à dessein tout ce qu'ils avaient de précieux, *bien que* le carnage eût fait à peine quelque distinction d'âge et que les prisonniers eussent été abandonnés aux soldats, il est certain que le produit des ventes donna encore une forte somme et que beaucoup d'objets de luxe et d'étoffes de prix furent envoyés à Carthage. »

qui, au lieu de signaler les contradictions, essaient de les concilier. On pourrait dire la même chose pour Tite-Live.

Tite-Live s'aperçoit alors d'une méprise chronologique dont il s'est rendu coupable (1). Le chapitre suivant nous offre les mêmes invraisemblances (2). Il est faux que les Romains aient craint alors pour Rome. Chez Tite-Live on ne rabaisse les Gaulois que pour exalter l'armée carthaginoise et ses généraux.

Après le récit des préparatifs pour la guerre contre les Carthaginois, « les Romains, dit Tite-Live (3), afin de mettre la justice de leur côté avant d'entamer la guerre, députent en Afrique cinq ambassadeurs d'un âge vénérable..., pour demander aux Carthaginois si c'était au nom de l'État qu'Hannibal avait assiégé Sagonte. Vraisemblablement on l'avouerait, on en revendiquerait la responsabilité; dans ce cas les ambassadeurs devaient déclarer la guerre au peuple carthaginois ». Mais ces instructions sont tout à fait les mêmes que celles de la précédente ambassade, sinon que Valérius Flaccus n'avait pas été chargé de déclarer la guerre. Cette objection est si naturelle que Tite-Live éprouve le besoin d'y répondre quelques lignes plus bas (4). De plus, les Romains ne savaient pas quelle réponse on ferait à leurs députés. Aussi nous étonnons-nous de lire dans le chapitre précédent (5): « Le peuple fut invité à ratifier et à ordonner

(1) *Ibid.* : « Selon quelques historiens le siège de Sagonte avait duré huit mois », et la fin du chapitre.

(2) XXI, 16.

(3) XXI, 18.

(4) Ce sont les premières paroles qu'il met dans la bouche du sénateur carthaginois qui essaie de repousser l'*ultimatum* de Fabius : « Romains, dit-il (*ibid.*), votre première ambassade était bien téméraire, quand vous demandiez qu'on vous livrât Hannibal ; celle-ci, plus modérée jusqu'à présent dans les termes, est en réalité plus violente encore. Alors, en effet, Hannibal était seul accusé, seul réclamé; aujourd'hui c'est à nous qu'on veut arracher l'aveu de la faute, pour nous en demander aussitôt satisfaction. »

(5) Ch. 17.

la déclaration de guerre contre Carthage. » Mais la guerre n'était pas encore déclarée. Si le gouvernement de Carthage avait abandonné Hannibal, lui aurait-on néanmoins déclaré la guerre, ou aurait-on élevé quelque prétention exorbitante, comme l'obligation pour lui de livrer et, au besoin, de combattre Hannibal? La conduite des Romains lors du commencement de la troisième guerre punique le ferait supposer.

Le chef de l'ambassade romaine chargée de porter à Carthage l'*ultimatum* du Sénat, était, suivant Tite-Live, Q. Fabius, celui qui fut surnommé plus tard le Temporisateur. Or, Q. Fabius s'était opposé à Lentulus, qui demandait, après la prise de Sagonte, une déclaration de guerre immédiate aux Carthaginois (1). Q. Fabius espérait qu'une menace de guerre déciderait le Sénat de Carthage à séparer sa cause d'avec celle d'Hannibal et à sacrifier ce dernier. Q. Fabius représentait l'opinion, qui semble avoir été dominante alors à Rome, qu'il y avait de graves dissentiments entre le gouvernement de Carthage et les Barcas. Cette opinion, au rapport de Polybe, était soutenue plus tard par Fabius Pictor, le parent du Temporisateur. Celui-ci se trompait, au moins en partie. Pour masquer cette méprise et surtout pour détourner le reproche d'avoir odieusement laissé périr les Sagontins, Tite-Live, certainement d'après les annalistes romains qui avaient raconté l'histoire de cette époque, avait réduit le plus possible la durée du siège de Sagonte, avait imaginé le projet d'ambassade que la nouvelle de l'attaque de la ville empêcha de partir, avait supposé que la seconde ambassade, repoussée par Hannibal, ce qui était une violation du droit des gens, avait demandé à Carthage qu'on livrât le général qui assiégeait Sagonte. De même, l'ambassade de Q. Fabius, suivant Tite-Live, n'était que pour la forme : on

(1) Zonaras, VIII, 22. Tite-Live (XXI, 6) place tout de suite après la nouvelle de l'attaque de Sagonte, les discussions dans le Sénat romain qui n'eurent lieu, en réalité, qu'après la prise de cette ville.

était bien résolu à recourir aux armes, quoi qu'il arrivât. En faisant de Q. Fabius le chef de l'ambassade chargée d'aller déclarer la guerre à Carthage, on éloignait tout soupçon qu'il eût jamais conseillé et fait triompher une politique plus prudente, mais moins noble et moins généreuse.

Tout cela était faux. Ce n'était pas Q. Fabius, mais Fabius Butéo qui était le chef des députés romains (1). La fameuse déclaration de guerre ne s'accorde pas du tout avec ce que nous savons du Temporisateur, mais elle est très bien imaginée pour l'idée générale que Tite-Live, d'après les annalistes romains, voulait nous donner des événements. Peut-être ces détails invraisemblables se trouvaient-ils déjà chez Fabius Pictor (2).

Pour la discussion du point de droit dans le Sénat de Carthage, Tite-Live se sert évidemment de Polybe. De même, et encore plus, lorsqu'il examine sur qui doit retomber la responsabilité de la seconde guerre punique (3).

(1) A. Schaefer : *Commentationes in honorem Momms.*, p. 8 sq.

(2) Hesselbarth, *Op. cit.*, p. 137.

(3) Cf. Polybe, III, 29 et Tite-Live, XXI, 19. On a noté ici une différence ou plutôt une méprise, qui vient de ce que Tite-Live n'a pas bien compris ou exactement rendu l'historien grec. Tite-Live dit : *Et cum adsumere novos liceret socios, quis æquum censeret aut ob nulla quemquam merita in amicitiam recipi aut receptos in fidem non defendi?* La première partie de la conclusion est étrange : « Qui croirait juste, dit Tite-Live, de recevoir parmi ses alliés un peuple non en considération de ses services ? » L'expression est ambiguë : il pouvait s'agir de services rendus ou à rendre. C'était le second cas qui était vrai pour Sagonte. On dirait que Tite-Live craignait d'avouer que les Romains avaient fait alliance avec Sagonte, non parce qu'elle leur avait rendu des services, mais parce qu'elle pouvait leur en rendre. Mais c'est ici quelque chose de naturel, et non de juste. Tite-Live a mal traduit l'expression εἰκός de Polybe. Polybe avait dit, d'une façon parfaitement claire : « Il est manifeste que sûreté était promise non pas seulement aux alliés que les Républiques (de Rome et de Carthage) pouvaient avoir alors, mais aussi à ceux qu'elles pourraient plus tard acquérir. La *vraisemblance*, d'ailleurs, est pour cette opinion, Ὃ δὴ καὶ πάντως ἂν εἰκὸς εἶναι δόξειε. Jamais ni Rome ni Carthage n'auraient souscrit à un traité qui leur eût enlevé la faculté d'attacher à leur

L'examen des vingt premiers chapitres du livre XXI de Tite-Live montre que l'auteur latin se sert de Polybe dès le commencement de la troisième décade, par exemple pour les causes assignées à la seconde guerre punique, pour les campagnes d'Hannibal en Espagne avant d'assiéger Sagonte, pour le butin fait à la prise de cette ville, pour les prétendus torts d'Hannibal, qui serait responsable de la seconde guerre punique. Mais ces points, malgré leur importance, n'occupent qu'une place assez restreinte dans le récit de Tite-Live. Tout le reste est emprunté aux annalistes romains, qui s'étaient certainement efforcés de donner partout le beau rôle à leurs compatriotes, même au prix d'inexactitudes et d'invraisemblances.

cause, suivant les circonstances, les peuples qui pouvaient se donner à elles comme d'utiles alliés et de fidèles amis, ou qui les eût contraintes, après avoir accepté leurs services, de négliger le soin de leurs injures. » (Cf. Hesselbarth, *Op. cit.*, p. 148 sq.)

V

Conclusion.

Résumons, en peu de mots. les points examinés plus haut.

Pour les causes et l'origine de la seconde guerre punique, le récit de Fabius Pictor et des autres historiens critiqués par Polybe peut parfaitement se défendre. Il est très probable qu'il y avait à Carthage un parti de la paix et un parti de la guerre, et la tentative d'Hasdrubal pour changer la forme de gouvernement à Carthage n'a en soi rien d'invraisemblable. Les causes immédiates de la guerre furent bien la prise de Sagonte, qui montra aux Romains qu'Hannibal n'était pas disposé à souffrir de provocations ni d'injustices, et le passage de l'Èbre, qui n'eut pas lieu avant la déclaration de guerre, mais auquel on pouvait s'attendre au premier jour. D'un autre côté, Polybe a raison de voir la cause première de la seconde guerre punique dans le ressentiment, pour les Romains, d'Hamilcar, qui fit partager sa haine à ses compatriotes. Hamilcar avait bien compris qu'il ne pouvait pas y avoir place, à côté des Romains, pour une autre puissance indépendante. Deux États, dans l'antiquité, ne savaient pas vivre en paix, en face l'un de l'autre, dans une sorte de surveillance armée, qui aurait produit une rivalité féconde (1).

Pour la question de droit, on peut dire que les Carthagi-

(1) Ce fut probablement un malheur pour Rome de n'avoir plus à craindre, après la ruine de Carthage, d'ennemis énergiques et capables de lui résister.

nois avaient pour eux la justice, non-seulement au fond, comme le déclare nettement Polybe, mais encore dans la forme. Polybe s'en fie trop à l'argumentation des Romains.

Polybe rejette souvent les faits qui lui semblent invraisemblables, au lieu de chercher une explication qui permette d'en rendre compte. On regarde d'ordinaire comme absurde ce qu'on n'a pas réussi à comprendre, et l'on ne simplifie en histoire que parce qu'on est incapable d'embrasser l'ensemble sans négliger aucun des détails. Une réflexion plus profonde et une considération prolongée saisiraient les raisons de ce qui, au premier regard, paraissait déraisonnable.

Polybe combat ce qui blesse sa raison et, par suite, contredit sa manière de voir ; mais, s'il supprime, il n'ajoute, n'invente rien. Appien, au contraire, n'hésite pas à dénaturer les faits, pour les adapter à l'ensemble de son récit. On attribue généralement ces modifications mensongères aux sources où puisait Appien. La faute n'en revient-elle pas, en partie, à lui seul ? Les annalistes romains prétendaient que, dans le traité d'Hasdrubal avec les Romains, la liberté de Sagonte était garantie ; mais aucun annaliste romain ne s'était avisé de placer Sagonte entre l'Èbre et les Pyrénées. Appien crut concilier les témoignages contradictoires de Polybe et des annalistes romains, suivis par Tite-Live, en disant que Sagonte était au nord de l'Èbre. On a signalé beaucoup d'autres exemples de la légèreté ou des méprises d'Appien, induit en erreur par sa faute plutôt que par les auteurs qu'il consultait (1).

Les historiens modernes sont, dans une certaine mesure, à l'égard des historiens anciens, dans la même situation qu'Appien à l'égard des annalistes et des historiens de Rome. Les modernes devraient commencer par faire une critique sévère des témoignages que nous devons à l'antiquité. Mais ce travail préliminaire est long et fastidieux. On préfère em-

(1) Cf. C. Peter, *Studien zur röm. Gesch.*, p. 27, note.

prunter aux historiens anciens ce qui donne des faits une explication vraisemblable. Ou bien on admet surtout ce qui est conforme à l'idée préconçue qu'on a des événements ; on ne recule pas devant des inexactitudes, même assez fortes, pourvu qu'on obtienne par là un tableau qui saisisse l'imagination. Mais il faut prendre garde de porter dans l'histoire du passé les préoccupations du présent, et d'en revenir à la méthode antique, qui voyait dans l'histoire un plaidoyer en faveur d'une thèse. D'autres historiens modernes restent plus fidèles à la véritable fonction de l'histoire, qui n'admet ni mirages, ni rapprochements forcés, et qui doit être une science plutôt qu'un art. Toutefois la nécessité d'embrasser du regard de longues périodes ne permet pas de s'arrêter au détail. On note les contradictions entre les historiens anciens, mais parmi eux on adopte le récit de celui qui semble le mieux rendre la véritable nature des faits.

Si l'on veut avoir un tableau non plus vraisemblable, attachant ou plausible, mais véritablement scientifique, il faut, outre le récit de l'historien ancien, étudier d'où lui vient ce récit ; voir s'il reproduit un écrivain antérieur, ou s'il nous donne le résultat de sa fantaisie ou de ses combinaisons ; examiner quelles causes personnelles ou nationales ont pu influer sur son propre témoignage. On voit quel champ immense s'ouvre à la critique des historiens anciens. C'est seulement après avoir fait tout ce travail préliminaire, qu'on peut aborder soi-même le récit des événements.

Si l'on applique cette méthode à la troisième décade de Tite-Live, on s'aperçoit que la tâche est ici d'une nature particulière. Tite-Live n'a point modifié de lui-même les différents récits qu'il consultait. Mais ces récits étaient nombreux. De plus, pour une partie exclusivement romaine, comme la seconde guerre punique, Tite-Live ne pouvait pas consulter le seul Polybe, comme dans la quatrième et la cinquième décades pour les événements de Grèce et d'Orient. Il s'est efforcé de combiner ensemble Polybe et les annalistes

romains, de manière à former un tout homogène. Mais dans ce tout la critique distingue des parties étrangères l'une à l'autre, ou même contradictoires. Pour les vingt premiers chapitres du livre XXI, on peut, presque à coup sûr, discerner ce que Tite-Live emprunte à Polybe (1) et ce qui lui vient des annalistes romains. Quant à séparer nettement ce qu'il doit à chaque annaliste particulier, c'est très difficile et peut-être impossible, puisqu'il ne nous reste de ces annalistes que de très courts fragments. Mais la distinction entre Polybe et les annalistes romains et la comparaison entre ces deux parties différentes dans le récit de Tite-Live suffisent pour nous apprendre avec quelle précaution et quelle défiance il faut accepter le témoignage de Tite-Live, lorsqu'il ne repose pas sur la relation de Polybe.

(1) Tite-Live se sert directement de Polybe dès le commencement de la troisième décade, mais moins, au début, que pour certains passages qui suivent, par exemple la traversée des Alpes par Hannibal et les récits de bataille, comme nous le verrons plus tard.

Nancy, impr. coopérative de l'Est, rue Saint-Dizier, 51.

Réseau de bibliothèques
Université d'Ottawa
Échéance

Library Network
University of Ottawa
Date Due

MAR 3 0 2006

NOV 28 2[redacted]

UODEC 1 0 2006

MAR 1 5 2008

UO 0 2 AVR APR 2008

UO MAR 0 3 2009

OCT 1 7 2009

MO NOV 3 0 [illegible]

MAR 1 5 2008

a39003 002054566b

CE DG 0247 . 1
.T45C 1890
COO THIAUCOURT, CAUSES ET L'
ACC# 1075970